Nations Unies S/PV.4899



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4899e séance

Vendredi 23 janvier 2004, à 10 heures

New York

Président :	M. Muñoz	(Chili)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Zang Yishan
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (S/2003/1147)

04-21754 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (S/2003/1147)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, du Ghana, de l'Irlande, du Japon, du Mexique, de la République arabe syrienne et de la Sierra Leone des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire S. E. M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Kalomoh à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2003/1147, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest.

Je donne la parole à M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

M. Kalomoh (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour m'avoir donné l'occasion de présenter le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (S/2003/1147).

Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, dont le Conseil est saisi, donne un aperçu des dispositions prises ou envisagées en vue d'appliquer les recommandations de la mission du Conseil de sécurité concernant la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone. Il contient également une évaluation préliminaire des moyens concrets mis en oeuvre pour répondre aux problèmes intéressant l'ensemble de la sous-région recensés par la mission. Mon exposé prendra également en compte les faits nouveaux survenus dans les pays précités, que la mission a visités depuis la publication du rapport.

Comme les membres du Conseil s'en souviendront, le processus politique en Guinée-Bissau en vue de la préparation des élections législatives est relancé depuis que le Comité militaire contrôlé par la junte a remis le pouvoir au gouvernement provisoire d'unité nationale, constitué exclusivement de dirigeants civils. Le rapport du Secrétaire général prend note de l'engagement déclaré du Gouvernement de transition de rétablir la légalité constitutionnelle et d'organiser le 28 mars 2004 des élections législatives, qui seront suivies d'élections présidentielles en 2005.

Il ne fait aucun doute que ces faits nouveaux positifs – et l'on ne peut que renouveler l'appel lancé précédemment par le Conseil de sécurité à la communauté internationale de continuer à apporter un soutien sans réserve à la Guinée-Bissau – sont véritablement encourageants. Les ressources financières pour les élections législatives existent, et plusieurs partenaires de la Guinée-Bissau ont fourni une assistance afin de répondre à certains besoins sociaux et économiques essentiels que connaît le pays.

En ce qui concerne la situation en Côte d'Ivoire, sur laquelle les membres du Conseil ont entendu la

semaine dernière un exposé très complet du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), le rapport indique que la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis continue d'être entravée par le manque d'empressement des parties à respecter l'esprit et la lettre de l'Accord. Mais des progrès encourageants ont été enregistrés, et il faut dûment reconnaître ces progrès. Le processus de paix se trouvait dans l'impasse entre septembre et début décembre 2003 du fait du blocage des négociations entre le Gouvernement et les Forces nouvelles concernant les procédures utilisées pour la nomination des ministres de la défense et de la sécurité nationale. Toutefois, il est encourageant de noter qu'au début de décembre 2003, les parties ivoiriennes ont renouvelé leur détermination de mettre en oeuvre l'Accord de Linas-Marcoussis, et les ministres des Forces nouvelles ont depuis repris leurs portefeuilles au sein du Gouvernement de réconciliation nationale. Le fait que le processus de paix est relancé démontre clairement l'engagement indéfectible de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la communauté internationale, y compris la récente mission d'évaluation dirigée par le DOMP en Côte d'Ivoire qui visait à préparer des recommandations sur la façon dont la présence des Nations Unies pourrait être renforcée et améliorée dans le pays. À cette fin, le rapport se félicite de l'annonce que le Conseil de sécurité envisage le déploiement d'une opération de maintien de la paix à part entière pour une période initiale d'un an. C'est une question dont le Conseil poursuit l'examen.

Concernant le Libéria, le rapport du Secrétaire général indique que les premières et vigoureuses mesures prises dans le cadre de la mise en oeuvre du processus de paix libérien augurent bien non seulement de la stabilisation du Libéria, mais aussi de la consolidation de la paix dans le pays voisin de la Sierra Leone et dans l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Comme les membres le savent, les effectifs de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ne sont pas encore au complet, et le rapport invite les États Membres qui ont promis de fournir des contingents à la MINUL à tenir leur promesse aussi rapidement que possible. Nous sommes convaincus que, dans les délais les plus brefs – probablement d'ici un ou deux mois –, la MINUL disposera d'effectifs militaires substantiels dans le pays pour commencer le processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion. Ce déploiement contribuerait sans aucun doute à améliorer les conditions de sécurité dans le pays, ouvrant ainsi la voie à l'assistance humanitaire et à toute autre assistance aux populations vulnérables. Le rapport exprime également l'espoir que la communauté internationale maintiendra son engagement sans réserve aux côtés du Libéria en créant les conditions nécessaires pour assurer le succès de la prochaine conférence des bailleurs de fonds sur le relèvement du Libéria, prévue pour les 5 et 6 février 2004 à New York.

Concernant la Sierra Leone, le rapport indique que des progrès ont été enregistrés dans la consolidation de la paix face aux quelques défis qui demeurent. Parmi ces défis figurent les difficultés financières que connaissent les forces de sécurité. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour garantir que le retrait programmé de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) sera modulé en fonction de la capacité du Gouvernement d'assumer la responsabilité principale qui est la sienne en matière de sécurité nationale. Récemment, des membres du Conseil de sécurité ont approuvé la recommandation du Secrétaire général contenue dans son vingtième rapport au Conseil de sécurité sur la MINUSIL (S/2003/1201) d'envoyer en février 2004 une mission d'évaluation en Sierra Leone concernant une présence résiduelle de l'ONU et de déterminer la nature et l'ampleur de cette présence de l'ONU après le retrait de la MINUSIL de la Sierra Leone.

Quelques faits récents ayant contribué à la consolidation du processus de paix comprennent l'achèvement du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et la conclusion du travail de la Commission vérité et réconciliation à la fin de l'année.

Je voudrais rapidement passer aux questions transfrontalières qui restent au coeur du problème d'instabilité dans la sous-région ouest-africaine. Dans le cadre du suivi de la recommandation de la mission du Conseil de sécurité dans la région, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest consulte régulièrement les missions politiques, de maintien de la paix et de développement des Nations Unies dans la région afin de mettre au point une stratégie globale face aux problèmes transfrontaliers qui affligent la sous-région. À cet égard, le Secrétaire général présentera dans les prochaines semaines un rapport au Conseil de sécurité sur les problèmes transfrontaliers et transsectoriels, avec des

recommandations sur la meilleure manière d'y faire face et de réduire au maximum les risques d'un retour de l'instabilité dans la région.

Pour terminer, on peut globalement conclure que des progrès appréciables continuent d'être réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de la mission du Conseil de sécurité. Il importe que le Conseil de sécurité, qui a déjà tant investi de capital et de ressources dans la sous-région, maintienne sa présence sur place de façon à faire fond sur les progrès accomplis dans chacun des pays déjà cités et à se pencher sur les questions régionales transsectorielles liées à la paix, à la sécurité et à la gouvernance. Je dois souligner que la mission du Conseil de sécurité dans la sous-région était particulièrement bienvenue tant au niveau des gouvernements que des pays visités et qu'elle a apporté une importante contribution aux opérations des Nations Unies et à la coopération entre l'ONU et les parties, dans les pays où s'est rendue la mission.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Kalomoh de sa présentation du rapport.

Avant de donner la parole aux membres du Conseil, je voudrais rappeler que, conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, nous procéderons de la manière suivante pour donner la parole aux orateurs, au titre de l'article 37 : je n'inviterai pas individuellement les orateurs à prendre place à la table du Conseil, ni à reprendre leur siège sur le côté de la salle. Lorsque viendra le tour d'un orateur de prendre la parole, le personnel préposé aux conférences l'escortera à la table.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Je sais très gré à M. Kalomoh de sa présentation ainsi qu'à tous ceux qui, au Secrétariat, ont apporté leur contribution au rapport du Secrétaire général (S/2003/1147).

Beaucoup de choses ont changé en Afrique de l'Ouest depuis la mission du Conseil sur place en été dernier : la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été déployée; nous sommes sur le point d'approuver une opération bien nécessaire de maintien de la paix en Côte d'Ivoire; et un nouveau Gouvernement est installé en Guinée-Bissau. Tout ceci donne tout lieu d'espérer qu'une paix durable peut être instaurée dans la sous-région. Mais il faudra pour cela un engagement soutenu du Conseil et de la communauté internationale, à l'appui des efforts des Ouest-Africains eux-mêmes, ce qui nous donne une obligation particulière d'appuyer les solutions africaines.

Nous vous savons gré, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance, qui nous permet de faire le bilan des progrès réalisés et de nous rappeler tout ce qu'il reste encore à faire. Naturellement, je m'associe dans ma déclaration aux vues qui seront exprimées tout à l'heure par l'Ambassadeur Ryan au nom de l'Union européenne.

Nous voyons graduellement se concrétiser sur le terrain la stratégie régionale préconisée par le Conseil de sécurité et ceci est particulièrement visible dans trois grands domaines.

Le premier est le renforcement de l'efficacité de l'action contre les problèmes transfrontaliers. En raison de la facilité avec laquelle mercenaires et armes légères passent les frontières en Afrique de l'Ouest, ils déplacent par la même occasion les conflits et le désordre, et importent des troubles dans des pays qui jouissaient jusqu'alors de la stabilité. Ce type de problèmes requiert des stratégies régionales, comme celle qui a amené les pays de la région à accepter de reprendre sur leur territoire les combattants qui en sont originaires pendant le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Le Secrétaire général a recommandé dans son rapport sur les armes légères (S/2003/1217) que le Conseil oeuvre plus énergiquement à l'adoption de mesures plus étendues du type des embargos sur les armes décrétés au niveau sous-régional dans des cas où, comme en Afrique de l'Ouest, les frontières sont poreuses aux armes, aux trafiquants et aux mercenaires. Cela nous paraît devoir être examiné en même temps que le rapport de M. Ould Abdallah sur la gestion des problèmes transfrontaliers.

Le deuxième domaine est l'utilisation plus efficace des atouts de l'ONU dans toute la région. Nous avons été ravis de la nomination par le Secrétaire général d'un Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest. Celui-ci a d'ores et déjà pris l'initiative d'organiser des réunions fort utiles de coordination avec les autres missions de la sous-région. Nous saluons également les efforts déployés par le Département des opérations de maintien de la paix pour mettre à profit les synergies possibles entre les missions. Ainsi, les membres de la MINUL ont reçu

avant leur déploiement une formation de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et la logistique de la MINUSIL a été utilisée pour le transport des contingents vers leur nouvelle base au Libéria. La Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) et la MINUL prévoient de mettre en place un mécanisme de coordination le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire. Tout ceci contribue non seulement à une plus grande rentabilité mais également à de bien meilleurs résultats. Nous encourageons le Secrétariat à multiplier ce type d'initiatives, en particulier à l'occasion du retrait de la MINUSIL et du renforcement de la MINUL.

Le troisième domaine est le rapprochement à opérer avec les principales organisations sous-régionales. Nous attendons avec intérêt le rapport de M. Ould Abdallah sur la façon dont nous pouvons renforcer la coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et appuyer son action. Ceci est capital si nous voulons instaurer une stabilité durable, même après le départ des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. De même, nous devons encourager les pays de l'Union du fleuve Mano à oeuvrer à restaurer les bons rapports qu'ils entretenaient les uns avec les autres, et ce dès le sommet qu'ils tiendront en février.

Je voudrais maintenant passer à quelques questions précises soulevées par la mission. En Sierra Leone, pays qui connaît maintenant la paix grâce aux énormes ressources qui y ont été investies, il faut tout faire pour que cet investissement ne soit pas gaspillé. Nous devons mettre en regard les progrès qui ont été enregistrés et les critères de référence établis par le Conseil pour le retrait de la MINUSIL. Au cas où ces critères n'auraient pas entièrement été atteints, nous devrons envisager quel type de présence résiduelle des Nations Unies pourra être nécessaire après le départ de la MINUSIL, en décembre.

En Guinée-Bissau, la collaboration entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité est l'un des aspects positifs de l'évolution récente de la situation. C'est la preuve qu'aucun organe des Nations Unies n'est seul responsable dans nombre de ces domaines et que plus nous pouvons coopérer les uns avec les autres, plus nous serons efficaces. C'est dire l'importance du rôle que peut jouer le Conseil économique et social dans toute la région, où la pauvreté et le manque de développement ont contribué aux causes de conflit.

Au Libéria, les prochaines tâches qui attendent la Mission des Nations Unies sont bien connues. Comme l'a expliqué M. Kalomoh, il est nécessaire de réaliser rapidement et résolument des progrès. Le programme de DDR, à cet égard, sera le plus important. Nous saluons la nomination d'un adjoint au Représentant spécial, M. Klein, qui est également coordonnateur résident sur le terrain. Ce système de double casquette a donné de bons résultats en Sierra Leone, en permettant d'intégrer les questions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix à l'opération de maintien de la paix dès le départ.

Enfin, en Côte d'Ivoire, grâce au précieux travail des forces françaises et de la CEDEAO, puis de la MINUCI, la situation s'améliore. Mais pour que l'exécution de l'Accord de Linas-Marcoussis avance, il ne suffit pas de maintenir le statu quo. Une opération de maintien de la paix s'impose et devrait être rapidement confirmée. La question ne se résume pas à un simple problème d'équilibre entre la Sierra Leone, le Libéria et la Côte d'Ivoire. Si nous ne voulons pas que les problèmes se déplacent d'un pays vers l'un de ses voisins temporairement plus vulnérable, il est nécessaire d'agir avec cohérence dans les trois pays.

Enfin, je voudrais dire à quel point nous apprécions ces grands débats consacrés à un thème régional. Ils nous donnent l'occasion d'entendre les points de vue des États de la région en question, de comparer nos approches dans les différentes régions et de tirer les enseignements qui s'imposent, de façon à exploiter toutes les synergies régionales dont nous disposons et, nous l'espérons, à mettre au point un modèle pour les interventions des Nations Unies dans d'autres contrées.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, vous-même et surtout votre prédécesseur, puisque c'est le Royaume-Uni qui a dirigé la mission en Afrique de l'Ouest.

M. de La Sablière (France) : Je tiens à remercier à mon tour M. Kalomoh d'être venu nous présenter le rapport du Secrétaire général (S/2003/1147) sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest.

Tout à l'heure, l'Ambassadeur d'Irlande interviendra au nom de l'Union européenne, et je voudrais dire d'ores et déjà que je me joins entièrement aux propos qu'il va tenir. À ce stade, je ferai simplement deux remarques. Notre réunion me donne en effet l'occasion de faire un double constat.

Premier constat, je crois que l'Afrique de l'Ouest se trouve aujourd'hui à un tournant. Deuxième constat, il est nécessaire de s'engager davantage encore vers une approche régionale de notre action.

Comme je l'ai dit, l'Afrique de l'Ouest se trouve aujourd'hui à un tournant. Je crois que l'on peut d'abord constater que la situation dans chacun des pays de la région a considérablement évolué dans le bon sens depuis la mission que le Conseil de sécurité a effectuée en juillet. Au Libéria, la transition politique est en cours et le nouveau Gouvernement travaille au redressement du pays. Le déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), qui compte à ce jour plus de 9 000 hommes – et je crois comprendre d'après les informations que j'ai qu'elle atteindra bientôt 13 000 hommes – est en train de changer la donne, comme nous le souhaitions, qu'il s'agisse de l'amélioration progressive de la situation en matière de sécurité, de l'acheminement de l'aide humanitaire, des progrès en matière des droits de l'homme ou de la perspective d'un désarmement des groupes armés.

Il me semble que, depuis juillet dernier aussi, en Sierra Leone, la stabilité se renforce et qu'il est juste de dire que le pays se trouve sur les bons rails.

Il me semble qu'en Guinée-Bissau, le Gouvernement accomplit de louables efforts pour promouvoir la réconciliation nationale et pour procéder aux réformes nécessaires, qu'il s'agisse de la révision de la Constitution ou plus généralement de la bonne gouvernance.

Enfin, en Côte d'Ivoire, je crois qu'il faut également souligner que le processus de paix a enregistré des progrès majeurs depuis le mois de décembre : le retour des ministres des Forces nouvelles au Gouvernement, le cantonnement des armes lourdes, le règlement de la question du mandat du Premier Ministre et l'examen des principaux textes conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis. Les discussions que nous avons eues ces dernières semaines au Conseil de sécurité ont bien souligné que s'est enclenchée en Côte d'Ivoire une dynamique qu'il faut soutenir.

Cela étant dit, si elle se trouve à un tournant, l'Afrique de l'Ouest n'a pas réglé ses problèmes. Nous devons être extrêmement vigilants et déterminés parce que les difficultés restent considérables. Je vais rapidement reprendre chacune de ces quatre situations pour souligner ces difficultés de notre point de vue.

D'abord, concernant le Libéria, il nous semble que la reconstruction est une tâche absolument immense, qu'elle exigera du temps, de la détermination et des ressources financières à la hauteur des efforts à accomplir. À cet égard, la conférence internationale des 5 et 6 février prochains sera un rendez-vous important. S'agissant du désarmement des groupes armés – j'ai parlé tout d'abord de perspective parce qu'il reste à faire –, nous savons déjà que certains s'y refusent déjà et se réfugient dans les pays voisins, notamment en Côte d'Ivoire. Tout à l'heure notre collègue britannique, Sir Emyr Jones Parry, a parlé des liens entre les pays et de la nécessité de prendre en compte la situation dans les trois pays : c'est le cas pour le désarmement. On voit bien actuellement des transferts d'armes.

En Sierra Leone, le progrès progressif des forces de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) reste conditionné aux capacités des autorités sierra-léonaises à garantir la sécurité et la stabilité sur l'ensemble du territoire. Comme l'indique le rapport que nous examinons aujourd'hui, la stabilité de la Sierra Leone continue de dépendre de la situation au Libéria.

La Guinée-Bissau reste quand même au bord de la faillite. Le soutien de la communauté internationale sera essentiel pour consolider la paix dans ce pays, qui est encore extrêmement fragile.

Enfin, en Côte d'Ivoire, les étapes essentielles du processus de paix, celles qui sont au coeur de l'Accord de Linas-Marcoussis, sont encore devant nous. La Côte d'Ivoire ne pourra continuer à aller de l'avant sans un engagement déterminé de l'ONU. C'est maintenant qu'il faut consolider la dynamique politique que j'évoquais tout à l'heure. Nous avons une responsabilité collective à l'égard de la Côte d'Ivoire, comme des pays de la région. J'espère que nous serons en mesure d'adopter rapidement le projet de résolution dont nous discutons sur la transformation de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire en force de maintien de la paix.

Je crois que le deuxième constat qu'il faut tirer, et dont je me réjouis, est qu'un consensus se dégage au Conseil sur la nécessité d'une approche régionale de notre mission. Ce consensus est né, ou en tous les cas, a été conforté, lors de la mission qui a été conduite par Sir Jeremy Greenstock dans la sous-région en juillet dernier. Nous nous en réjouissons, car, comme je l'ai déjà indiqué, les difficultés que je soulevais à l'instant ne peuvent pour la plupart être réglées qu'à l'échelle de la région. Mais il me semble que nous sommes maintenant confrontés à un défi. Nous allons donc attendre le rapport de notre ami M. Ould Abdallah, mais je crois que nous sommes confrontés à un défi. Il faut que le consensus sur une approche régionale, que nous soulignons les uns et les autres dans toutes nos interventions, soit aujourd'hui traduit en actes. Il faut donc se demander : comment faire?

Il me semble qu'il y a d'abord la nécessité d'appuyer les efforts considérables de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La CEDEAO a joué un rôle essentiel et décisif dans le règlement des crises de la région, notamment en Sierra Leone. Nous savons également le rôle qu'elle a eu en Guinée Bissau, dernièrement au Liberia où elle a constitué l'avant-garde de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et en Côte d'Ivoire où elle mène, aux côtés ou avec les forces françaises et l'ONU, une action qui est remarquable. Mais, je le dis souvent et je le redis aujourd'hui, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) atteint les limites de ses capacités matérielles et il est du devoir de la communauté internationale de renforcer ses moyens. Je crois qu'une CEDEAO encore plus efficace est le meilleur gage de la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest.

Il me semble que nous devons ensuite aider les Africains à mettre en oeuvre leurs engagements. Prenons l'exemple du moratoire de la CEDEAO sur les armes légères de 1998. Il faut les aider à mettre en oeuvre ces engagements et nous sommes prêts, pour notre part, à étudier toutes les mesures qui permettraient de lever les obstacles à son application, et nous attendons avec intérêt les recommandations que nous fera d'ailleurs le Secrétaire général à cet égard.

Enfin, je crois que nous devrons apporter tout l'appui nécessaire au Bureau de l'ONU en Afrique de l'Ouest. Ce Bureau est un outil utile, indispensable pour nous permettre d'anticiper les évolutions dans les pays de la région et de traiter avec la cohérence nécessaire les problèmes transfrontaliers qu'ils connaissent, qu'il s'agisse des mercenaires, des réfugiés ou des enfants soldats.

Je conclurai, Monsieur le Président, en disant que l'ordre du jour du Conseil de sécurité, quand on regarde ce qui s'est passé en 2003, a comporté de nombreux points relatifs à l'Afrique de l'Ouest, et il est évident que ce sera encore le cas en 2004, avec la consolidation de la paix en Sierra Leone, le défi de la pacification et de la reconstruction au Libéria, et la perspective d'une présence forte de l'ONU en Côte d'Ivoire.

Je suis tout à fait convaincu que les missions de notre Conseil dans ces régions, que ce soit la mission en Afrique centrale ou la mission en Afrique de l'Ouest, sont très utiles car elles permettent de mieux comprendre les réalités du terrain et elles permettent aussi de faire des progrès. Aussi, il me semble que nous devrions ultérieurement dans le courant de l'année, lorsque les différentes forces seront mises en place, celles du Libéria entièrement déployées, celles de la Côte d'Ivoire aussi, et que la dimension régionale de l'action aura été davantage engagée, je crois que nous devrons, à ce moment-là, ultérieurement, nous interroger sur l'opportunité d'une nouvelle mission.

M. Adechi (Bénin) : Notre débat d'aujourd'hui traduit encore une fois l'attention que le Conseil accorde à la situation en Afrique en général, et que l'Afrique de l'Ouest plus particulièrement demeure une de ses préoccupations.

Nous prenons note et remercions M. Tuliameni Kalomoh pour sa présentation du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations de la mission du Conseil dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Nous saluons et apprécions l'initiative de faire vivre de plus près aux membres du Conseil la réalité du terrain, et de leur donner l'opportunité d'appréhender ce que ne disent pas les rapports, non pas par velléité de masquer la vérité, mais parce que tout simplement il est des réalités que l'expression écrite ne peut traduire. Permettez-moi donc ici de souligner combien les visites de terrain suscitent et renforcent auprès des personnalités et des populations visitées un sentiment de responsabilité et d'appropriation de la gestion des crises qui appellent l'attention du Conseil. En effet, combien de gens dans les confins de Sassandra, dans les faubourgs de Monrovia, il n'y a pas si longtemps

dans l'enfer de Kenéma, combien de personnes, dis-je, ont la moindre idée que notre Conseil consacre plus de la moitié de son temps à l'examen des menaces à la paix et la sécurité internationales que fait peser la spirale de la violence et de la destruction auxquelles ils sont quotidiennement confrontés?

En ces temps où l'on questionne, quand on ne met pas en doute, la pertinence du multilatéralisme, en ces temps où le Conseil fait parfois figure de relique du passé, nous disons que ces visites sont bonnes pour l'ONU, ces visites valorisent notre Conseil et ces visites renforcent les initiatives du Secrétaire général dans ce coin du monde où la solidarité est encore un concept vivant et une pierre d'angle de la sécurité humaine. C'est pourquoi, nous pensons et recommandons que ces visites se poursuivent, nous souhaitons également que la composition de ces missions soit autant que possible davantage inclusive.

En décidant d'envoyer une mission en Afrique de l'Ouest, le Conseil lui avait clairement assigné comme objectif la recherche des voies et moyens pour consolider les processus de paix en cours dans la sous-région, afin de prévenir l'escalade de ces conflits et leur régionalisation. À l'évidence, des progrès ont été accomplis depuis, mais la situation reste fragile.

Nous nous félicitons des initiatives de coordination entreprises par M. Ould Abdallah dans la sous-région à travers le Bureau de l'ONU en Afrique de l'Ouest. Si nous prenons note avec satisfaction de l'engagement du Secrétaire général à nous proposer dans un proche avenir des mesures pour la mise en oeuvre de ses recommandations, il convient toutefois de souligner que l'Afrique de l'Ouest est à la croisée des chemins. Nous concentrerons nos commentaires de ce jour sur les questions transversales liées à la paix et à la sécurité dans la sous-région, notamment des difficultés à relever par les pays de la sous-région vues de l'intérieur de la sous-région, difficultés qui nécessitent une action coordonnée du Conseil, mais également une coordination de l'action du Conseil avec le Conseil économique et social.

Le panorama est le suivant : détente dans tous les points chauds, pause ou parfois arrêt de la spirale de la violence, mais en même temps présence de tous les ingrédients qui ont été à l'origine de la débâcle. On a fait baisser la fièvre certes, mais on n'a pas encore éradiqué la malaria qui d'ailleurs est supplantée par le VIH/sida à la faveur des déplacements massifs de populations, des viols en série et du démantèlement des infrastructures sanitaires, comme si un conflit en chassait un autre, comme si une catastrophe naturelle ou épidémiologique en chassait une autre. Il y a donc urgence.

La mythologie africaine regorge de références à la croisée des chemins, aux carrefours représentés comme le lieu de tous les dangers, l'endroit où débouchent toutes les pistes venant des agglomérations environnantes, le lieu où chaque Africain court le risque de rencontrer ses ennemis, mais aussi le lieu où il doit décider de la direction à prendre pour continuer son chemin. Les ennemis de l'Afrique de l'Ouest sont bien connus, ils ont un caractère multidimensionnel parce qu'ils ont des causes historiques, des causes internes et des causes externes. Je n'en mentionnerai que quelques-unes.

Au plan historique, je mentionnerai, le court laps de temps pour bâtir l'État-nation dans la période postcoloniale, ainsi que la diminution de l'importance stratégique, conséquence de la fin de la guerre froide, et au plan interne, le déficit démocratique, la mauvaise gouvernance qui privilégie la survivance d'un régime au détriment de la survie d'une population, qui privilégie la sécurité institutionnelle au détriment de la sécurité humaine, l'exclusion politique, économique ou sociale, la violation exacerbée et prolongée des droits humains, le déficit judiciaire, la mauvaise gestion de la chose publique. Au plan externe, l'Afrique de l'Ouest a été fauchée et arrêtée dans son élan pour la construction de l'État-nation du fait des réformes structurelles et économiques qui lui ont été imposées. Il en résultera un affaiblissement de la capacité des États à gérer les contradictions inhérentes à toute société, une perte de l'initiative et de l'appropriation par l'État de sa politique de développement.

Par ailleurs, l'État perdra progressivement sa capacité à faire respecter la loi et l'ordre, sa capacité à offrir aux citoyens les services sociaux de base. En conséquence, on assiste à un affaiblissement et parfois à la perte du sentiment d'appartenance de communautés appauvries et marginalisées, terreau où recrutent aisément les seigneurs de la guerre en exacerbant les différences et les rivalités ethniques ou religieuses, dans un contexte où la compétition pour la gestion des ressources limitées et du pouvoir ou pour l'exploitation illégale de ressources existantes, devient plus âpre.

C'est à la construction de cette hideuse architecture que viennent contribuer la prolifération et la circulation illicite des armes légères, ainsi que l'enrôlement et l'utilisation des enfants soldats. C'est donc au démantèlement de cette architecture que notre Conseil doit s'atteler. Le chemin pour y parvenir, c'est l'impulsion d'une dynamique de paix durable, par la consolidation d'abord de la trêve que nous observons aujourd'hui, par le rétablissement de la confiance et du dialogue.

La dynamique pour une paix durable passe par le renforcement de la capacité de la CEDEAO à rétablir la paix et la stabilité dans la sous-région afin qu'elle soit en mesure de remplir son mandat initial, qui était de promouvoir le développement et l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest, afin également que la sous-région puisse apporter une contribution positive à l'apport que l'Afrique de l'Ouest se doit de faire à l'édification de la nouvelle initiative pour le développement de l'Afrique.

La dynamique pour une paix durable passe aussi par l'édification d'alliances de paix et de coopération à l'échelle de la coordination transfrontalière des groupes armés non étatiques.

Pour terminer, je dirai que le rétablissement de la paix requiert les conditions ci-après : au plan interne, la volonté des parties de faire la paix, le rétablissement entre elles de la confiance et du dialogue; et au plan externe, le soutien militaire, financier et humanitaire. C'est à ce stade que notre Conseil est interpellé. En effet, une trêve, un cessez-le-feu, un accord de paix ne valent que par leur mise en oeuvre effective.

Au moment où se déroule notre débat, un défi nous est lancé : celui de consolider la dynamique de paix en Côte d'Ivoire, en accompagnant de manière adéquate aux plans logistique et financier le processus de désarmement et de démobilisation en cours, en déployant rapidement des troupes onusiennes pour le maintien de la paix, pour établir et renforcer la confiance et pour favoriser le retour au respect de l'ordre et de l'état de droit. Notre Conseil contribuera ainsi à stabiliser la sous-région et à promouvoir le développement dans un environnement de paix et de sécurité.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Avant tout, je voudrais remercier M. Kalomoh de nous avoir présenté le rapport du Secrétaire général.

La mission du Conseil de sécurité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest a conclu qu'une démarche régionale est nécessaire aux fins de faire face avec efficacité à la persistance de facteurs régionaux d'instabilité. Sans tenter de reprendre les observations que le représentant de l'Union européenne – l'Ambassadeur Ryan de l'Irlande – fera dans quelques instants et auxquelles nous souscrivons entièrement, je souhaiterais aborder brièvement cinq aspects concernant l'approche régionale dont traite le rapport du Secrétaire général, au chapitre III, plus ou moins.

Premièrement, une approche régionale exige une stratégie multidimensionnelle. La mauvaise gouvernance; le non-respect des droits de l'homme; une culture d'impunité; l'exploitation illégale des ressources naturelles; la pauvreté et le chômage, en particulier des jeunes; la propagation des armes légères; l'utilisation d'enfants soldats; et le recours à des mercenaires sont des questions transfrontalières étroitement liées, qui ne sauraient être traitées de façon isolée les unes des autres. En l'absence d'une stratégie globale qui tienne compte des causes profondes complexes et diverses des conflits ainsi que de symptômes tout aussi complexes, il sera difficile d'envisager une paix durable en Afrique de l'Ouest.

Deuxièmement, une stratégie multidimensionnelle nécessite des efforts intégrés et coordonnés. Les gouvernements de la région, les organisations internationales et les mécanismes internationaux, la communauté internationale des donateurs et les autres parties prenantes doivent identifier les objectifs partagés et les domaines de coopération et entreprendre un partage des responsabilités. Seule une approche coordonnée est susceptible de réduire la répétition des efforts et de contribuer à une utilisation plus efficace des ressources limitées dont nous disposons.

Troisièmement, la coopération entre l'ONU et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) doit être renforcée. Nous l'avions dit auparavant, mais cela vaut la peine de le répéter : on ne saurait surévaluer le rôle positif que la CEDEAO continue de jouer en vue de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. La médiation de la CEDEAO au niveau politique le plus élevé a empêché une crise majeure après le putsch en Guinée-Bissau. Des agents de la paix de la CEDEAO ont joué un rôle essentiel dans la stabilisation de la Côte d'Ivoire et du Libéria.

À notre avis, la CEDEAO a besoin de l'appui de la communauté internationale pour accroître ses capacités afin qu'elle puisse pleinement jouer un rôle de chef de file dans la prévention des conflits et dans les efforts de médiation en Afrique de l'Ouest. L'ONU est certaine de tirer parti de la vaste connaissance qu'a la CEDEAO des problèmes particuliers de la sous-région.

Nous attendons à cet égard les recommandations de la mission commune effectuée au siège de la CEDEAO par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et la Commission européenne.

Quatrièmement, la coopération entre les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest doit être davantage développée. Les missions de maintien de la paix de l'ONU au Libéria et en Sierra Leone, le Bureau des Nations Unies en Guinée-Bissau et la Mission en Côte d'Ivoire devraient développer une approche cohérente face aux questions régionales et transfrontalières. Il conviendrait également d'examiner toutes les possibilités d'aide logistique et autre afin de profiter des effets de synergie et d'utiliser de la meilleure manière possible les ressources limitées en matière de maintien de la paix. Nous nous félicitons des mesures prises à ce jour, et nous espérons que de nouveaux efforts seront déployés.

Cinquièmement, le dialogue politique dans le processus de paix de l'Union du fleuve Mano devrait être réactivé. Nous encourageons les États de l'Union du fleuve Mano à améliorer leur coopération. Nous nous félicitons des premières mesures déjà prises, telles les visites entreprises par le Président Bryant en Guinée et en Sierra Leone. Au niveau administratif, le secrétariat de l'Union du fleuve Mano devrait être renforcé rapidement afin de fournir un cadre permettant une coopération renforcée. L'ONU, ainsi que la communauté des donateurs et autres parties intéressées, à savoir l'Union européenne, devraient envisager la possibilité d'accompagner ce processus et de l'appuyer.

La stabilisation de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest exige des efforts conjoints de la part du système des Nations Unies, de la communauté des donateurs et des États de la région. Je voudrais néanmoins signaler à ce stade qu'aucun effort déployé par des parties tierces et aucune ressource envoyée dans la région ne sauraient se substituer à un engagement total et sans équivoque de la part des gouvernements nationaux de la région en faveur de la paix, du développement, du respect des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord vous exprimer mes remerciements pour l'organisation de ce débat public consacré aux suites à donner au rapport de mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest.

Je saisis aussi cette occasion pour dire au Secrétaire général toute notre appréciation pour le rapport qu'il a bien voulu nous soumettre concernant la mise en oeuvre des observations et recommandations de la mission, qui s'appliquent d'ailleurs et à bien des égards à l'Afrique centrale, tant les similitudes entre ces deux sous-régions sont frappantes. Je voudrais remercier M. Kalomoh pour son excellente présentation dudit rapport et pour ses observations.

Qu'il me soit permis maintenant en premier lieu de souligner que sur le plan de la méthodologie, la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest a introduit une importante innovation en incluant dans le champ de son investigation deux éléments essentiels, qui sont l'évaluation de l'expérience acquise en matière de consolidation de la paix, notamment en Sierra Leone, et l'approche régionale dans ses aspects prévention des conflits, rétablissement et consolidation de la paix.

Il s'agit là incontestablement d'une évolution importante dans l'approche des questions du maintien de la paix, susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives de travail pour le Conseil de sécurité, et pour le système des Nations Unies de façon générale. Nous saluons en tout cas cette invitation à la réflexion, mais aussi à la capitalisation de l'expérience dans le domaine de la consolidation de la paix, y compris et surtout dans ses dimensions régionales.

Je ne m'attarderai donc pas sur les situations spécifiques qui globalement évoluent positivement. Nous sommes, en effet, heureux de constater que les préoccupations exprimées par la mission et ses recommandations connaissent déjà un début de prise en charge. À la lecture de ce rapport du Secrétaire général (S/2003/1147) et d'autres rapports plus récents, l'on mesurera les progrès significatifs qui ont été réalisés en l'espace de six mois dans la stabilisation des conflits qui agitent la sous-région du fleuve Mano. La paix

s'enracine en Sierra Leone et les perspectives sont prometteuses en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Guinée-Bissau.

S'agissant de la Côte d'Ivoire, je saisis cette occasion pour dire combien il est urgent pour l'ONU de renforcer sa présence dans ce pays en vue d'accompagner et de soutenir plus efficacement le processus de paix. Mes commentaires porteront plutôt sur l'approche régionale, indispensable à mon sens si l'on veut endiguer ces foyers de guerres cycliques et tournantes, particulièrement destructrices et violentes, qui agitent la sous-région depuis plus d'une décennie.

Les observations du rapport du Secrétaire général sur les questions transfrontalières nous confortent dans notre conviction sur la nécessite d'inscrire désormais nos efforts dans le cadre d'une stratégie d'action sous-régionale. L'expérience a montré, en effet, combien est tributaire de l'environnement régional la viabilité des processus de paix menés au niveau national. Les recommandations du rapport concernant ces aspects montrent paradoxalement que la communauté internationale n'a pas seulement manqué de volonté politique pour régler durablement ce qu'il convient de désigner comme la « guerre régionale du fleuve Mano », mais également d'un cadre d'action global, intégré et cohérent.

Pourtant, il me semble, et à condition que la volonté politique existe, que la communauté internationale dispose de tous les éléments pour définir un cadre d'action pour la prévention et la consolidation de la paix au niveau de cette sous-région. Il existe un large consensus sur la nécessité d'appuyer les processus de paix en cours en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone par une action au niveau régional. Les facteurs qui alimentent l'instabilité dans la sous-région – le trafic illicite d'armes, le recours aux mercenaires, le recrutement d'enfants soldats, l'exploitation illicite des ressources naturelles, le libre mouvement des groupes armés d'un pays à l'autre, l'exacerbation des tensions ethniques ou religieuses – sont cernés et identifiés. Le rapport que soumettra le Secrétaire général, dans les prochains jours, sur ces questions nous aidera, j'en suis persuadé, à affiner notre analyse et notre compréhension de ces phénomènes et, partant, à élaborer une stratégie d'action adaptée et efficace.

Le partage des responsabilités entre l'ONU et les organisations sous-régionales dans le domaine du maintien de la paix est de mieux en mieux défini, et la coopération, aussi bien sur le plan conceptuel qu'au regard de sa concrétisation opérationnelle, est articulée et maîtrisée. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est devenue un partenaire crédible et disponible. Ses capacités avérées, non seulement, dans le domaine de la diplomatie préventive mais aussi dans celui du rétablissement de la paix, y compris dans des situations d'urgence, représentent un atout que la communauté internationale se doit de soutenir et d'encourager. Or, force est de constater que l'aide qui lui est fournie jusqu'à présent n'est pas à la mesure des sacrifices qu'elle consent en notre nom à tous. L'interaction avec l'Union africaine, à travers notamment son Conseil de la paix et de la sécurité, est de nature à créer les synergies indispensables à une action concertée en faveur de la paix et du développement sur l'ensemble du continent. Elle peut se faire également à travers le soutien au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui constitue un partenariat original pour la paix et le développement conçu par les Africains et pour les Africains.

C'est dire l'importance qu'il y a pour la communauté internationale, et notre Conseil en particulier, à concevoir et à mettre en mouvement un mode opératoire pour l'approche sous-régionale qui, convient-il de le souligner une fois de plus, n'est plus une option mais une nécessité. L'essence de cette approche doit reposer, en ce qui concerne la démarche, sur le renforcement de la concertation et de la coordination entre les organes du système des Nations Unies. Les missions conjointes Conseil de sécurité-Conseil économique et social, une plus grande association des institutions de Bretton Woods sont pertinentes, tant il est évident qu'une paix durable a besoin d'un développement durable.

En fait, la consolidation d'une paix rétablie dépend fondamentalement d'une réinsertion économique et sociale réussie. L'éradication des phénomènes des mercenaires et des enfants soldats passe, comme l'a si bien relevé le Secrétaire général, par la prise en charge de la question du chômage des jeunes. La communauté internationale investit des ressources considérables pour le rétablissement et le maintien de la paix, mais rechigne à financer des projets socioéconomiques, pourtant moins coûteux, mais néanmoins indispensables pour enraciner,

définitivement et durablement, la paix et la stabilité dans les pays sortant de conflit.

Il va sans dire que la responsabilité des dirigeants des pays de la sous-région dans l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables est tout aussi importante. La communauté internationale doit mettre à profit sa forte présence dans la sous-région et le nouveau climat politique qui commence à s'instaurer pour inciter les dirigeants des pays de la région à renouer le dialogue politique et à réactiver l'Union du fleuve Mano pour en faire un instrument de coopération et d'intégration régionale. L'assainissement des relations entre les pays de la région est donc plus que jamais nécessaire.

Pour terminer, je dirai combien il est important que le Conseil de sécurité se dote d'une doctrine concernant l'approche sous-régionale qui soit claire et orientée vers l'action. J'ai décrit dans cette intervention quelques éléments qui peuvent structurer cette approche. Les membres du Conseil pourraient envisager le moment venu de confier au Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique le soin d'examiner cette question et de faire des propositions.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse que la présidence chilienne ait inclus dans notre programme le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (S/2003/1147). Je tiens également à remercier le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tuliameni Kalomoh.

En 1998, dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, le Secrétaire général déclarait :

> « Plus de 30 ans après que les pays d'Afrique ont acquis leur indépendance, les Africains eux-mêmes se rendent de plus en plus compte que le continent doit chercher ailleurs que dans son passé colonial les causes des conflits qui l'accablent. Aujourd'hui plus que jamais, c'est elle-même que l'Afrique doit examiner. » (*S/1998/318, par. 12*)

Cinq ans plus tard, les Africains ont franchi des étapes importantes en rassemblant leurs propres forces et ressources pour faire face aux conflits, notamment et surtout grâce à la coopération régionale. Les interlocuteurs de la région se sont attelés à l'élaboration de leurs propres solutions.

L'approche régionale a acquis une importance accrue en Afrique de l'Ouest. Son groupe régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a déjà 29 ans. En dépit des divisions politiques et culturelles et des disparités économiques entre ses membres, elle a établi l'un des premiers mécanismes de sécurité sous-régionale du monde, créant un système local pour gérer ses propres conflits. En coopération avec l'ONU, des efforts coordonnés ont entraîné une évolution positive – qui vient d'être mentionnée par le Sous-Secrétaire général et par le représentant du Royaume-Uni – en Guinée-Bissau et en Sierra Leone, ainsi que des progrès dans les processus de paix en Côte d'Ivoire et au Libéria.

Néanmoins, les questions transfrontalières continuent d'être des difficultés redoutables qui menacent la stabilité de la sous-région. Il est donc nécessaire de renforcer la CEDEAO de façon à en améliorer l'efficacité grâce à un appui technique, humain et financier robuste et soutenu de la communauté internationale.

Les principaux organes des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, et ses institutions, pourraient jouer un rôle capital dans l'apport de cette aide, en particulier dans les domaines que vient de citer la France. Quelques progrès ont été enregistrés à cet égard et le Conseil de sécurité, en coordination avec la CEDEAO, doit préserver ces acquis. Le Conseil de sécurité a recensé les grands domaines dans lesquels les Nations Unies peuvent jouer un rôle, comme la facilitation des négociations de paix, la mise en oeuvre des accords de paix, l'établissement de l'état de droit, le travail préparatoire pour la tenue d'élections transparentes et équitables, la mise en place d'administrations de transition, le renforcement des capacités en matière de sécurité, la gestion des violations des droits de l'homme, l'acheminement de l'aide humanitaire et la réponse aux besoins particuliers des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants.

À cet égard, nous sommes prêts à entériner la proposition visant à accroître les effectifs de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) et à la transformer en mission de maintien de la paix des

Nations Unies. Les Philippines, qui ont un contingent au Libéria, se joignent à l'appel lancé à tous les États Membres pour qu'ils envoient les contingents promis à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) le plus rapidement possible. Nous attachons une grande importance au succès de la prochaine conférence internationale sur la reconstruction du Libéria. Nous appuyons la mission d'évaluation prévue en Sierra Leone pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés pour le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

Ma délégation attend également les recommandations de la mission commune du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et de la Commission européenne, qui va se rendre au siège de la CEDEAO à Abuja pour évaluer les moyens d'action dont celle-ci dispose et proposer des moyens d'en renforcer l'efficacité.

Nous saluons le projet du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest de mettre au point une stratégie face aux questions qui se trouvent au coeur de l'instabilité dans la sous-région et nous attendons avec intérêt son rapport sur les moyens pratiques d'y répondre.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : La Roumanie s'associe à la déclaration qui va être faite par la présidence irlandaise au nom de l'Union européenne. De façon générale, nous apprécions hautement l'engagement global de l'Union européenne et sa contribution importante au processus de paix et de stabilisation mené en Afrique de l'Ouest. Je me bornerai, par conséquent, à faire quelques observations spécifiques sur la question à l'examen.

Premièrement, j'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de cette séance très opportune, ainsi que la décision de tenir des débats séparés pour les rapports sur l'Afrique de l'Ouest et sur l'Afrique centrale, compte tenu des spécificités de chaque région.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport complet (S/2003/1147). La Roumanie souscrit aux observations qui y sont faites par le Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh, que nous remercions.

L'issue des consultations que nous avons tenues récemment au sujet de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) complète l'analyse globalement positive qui a été faite de la mise en oeuvre des principales recommandations issues de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest. Certes, six mois représentent un laps de temps trop court pour enregistrer des progrès sur la totalité des problèmes que connaissent certains pays d'Afrique de l'Ouest en matière de paix, de sécurité et de stabilité. Il est toutefois encourageant de voir l'un des pays de cette zone les plus gravement touchés par un conflit – je veux parler du Libéria – entrer dans une nouvelle phase qui correspond à certaines des observations et des conclusions de la mission. Nous espérons que la conférence sur la reconstruction au Libéria, qui doit se tenir du 5 au 6 février, sera fructueuse, et qu'elle sera ainsi la preuve de l'engagement non démenti de la communauté internationale dans la construction de l'avenir du Libéria.

Il convient également de saluer, à cet égard, le succès que représente déjà la Sierra Leone, en insistant sur l'importance du lien qui relie le rétablissement de la paix au Libéria à la consolidation de la stabilité en Sierra Leone, dans le cadre des progrès globaux de la situation dans la sous-région de l'Union du fleuve Mano. La Côte d'Ivoire pourrait suivre le même chemin si toutes les parties mettent intégralement en oeuvre l'Accord de Linas-Marcoussis, avec la participation et l'appui accrus des Nations Unies, par le biais du déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix.

Surtout, le Conseil de sécurité a déjà examiné nombre des recommandations qui relèvent de sa compétence au cours de ses consultations, de ses débats, et dans les résolutions et déclarations présidentielles qu'il a adoptées au sujet du Libéria, de la Guinée-Bissau, de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire.

La mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest elle-même ne s'est pas seulement penchée sur les questions spécifiques aux différents pays mais également sur les conditions régnant dans toute l'Afrique de l'Ouest et sur la nécessité de donner un nouvel élan à la sous-région d'Afrique de l'Ouest grâce à l'appui, à l'aide et au partenariat de la communauté internationale et de toute la famille des institutions, des fonds, des organismes et programmes des Nations Unies.

Certaines mesures ont été prises également à cet égard. Nous saluons à ce propos la réunion régionale tenue à Freetown le 14 novembre 2003, qui a réuni les chefs des missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies et les commandants des forces déployées en Afrique de l'Ouest. On s'attend à ce que la prochaine réunion, prévue le mois prochain à Dakar, consolide cet acquis. Pour sa part, le Conseil de sécurité doit continuer d'appuyer ce type d'initiative pour que cette réunion puisse se transformer en tribune où se discutent les questions les plus brûlantes, et en particulier les problèmes transnationaux qui concernent la sous-région.

D'autre part, étant donné le nombre et la portée des recommandations faites par la mission du Conseil de sécurité pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, il reste encore beaucoup à faire. La Roumanie, sur la base de l'expérience acquise dans sa propre région – l'Europe centrale et l'Europe du Sud-Est – considère que ce n'est qu'en s'attaquant aux problèmes intéressant l'ensemble de la région que l'on pourra répondre durablement au problème constant d'instabilité qui continue de constituer une menace non seulement à la paix en Afrique de l'Ouest mais également à tout espoir de sortir du sous-développement généralisé dans un avenir prévisible.

Il existe en effet un phénomène particulier d'instabilité et des défis qui sont communs à toute la sous-région : une population respectable, composée principalement de jeunes, lourdement armés, et capables de passer sans entraves d'un pays à un autre, en emportant à travers ces frontières poreuses non seulement des armes et la culture de violence qui est la leur mais également l'instabilité et la destruction. La prolifération des armes légères ainsi que l'exploitation et le commerce illicite des ressources naturelles ajoutent encore aux difficultés que connaît une sous-région globalement handicapée par un déficit de bonne gouvernance.

La complexité et l'imbrication des sources d'instabilité en Afrique de l'Ouest rendent nécessaires une stratégie intégrée couvrant toute la région et répondant aux problèmes qui sous-tendent cette instabilité. Nous devons donc trouver des moyens de prendre cela en considération dans le processus de prise de décisions du Conseil de sécurité.

De même, la Roumanie appuie l'intensification du rôle des Nations Unies dans la région, et considère que c'est au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest que doit revenir la responsabilité de garantir la coordination au niveau régional de toutes les organisations concernées, pour en renforcer l'impact. C'est ainsi que le moratoire imposé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères doit s'articuler avec des initiatives analogues prises au niveau international pour avoir une chance d'être plus opérationnel.

Nous pourrions peut-être envisager un rôle encore plus important pour ce Bureau, qui aille au-delà de la coordination et lui permette de donner des idées et de suggérer des solutions en ce qui concerne les questions régionales, et d'appuyer un dialogue véritablement constructif aux niveaux bilatéral et sous-régional. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les questions intéressant l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, en vue de poursuivre l'analyse des moyens concrets dont le Conseil peut y répondre.

Dans le même contexte, nous nous félicitons de l'examen par l'Union européenne d'une stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest, qui sera axée sur la prévention et le règlement des conflits, et notamment de la perspective d'un partenariat spécial avec la CEDEAO.

En définitive, l'objectif d'un accroissement de l'appui international devrait être d'aider les pays et les populations de la région à mettre en oeuvre par eux-mêmes des mesures de renforcement de la confiance tant au niveau politique qu'au niveau économique. Rien n'est plus important qu'une prise en main de ces questions par les Africains eux-mêmes.

Enfin, l'un des points importants soulignés dans le débat récapitulatif tenu sur les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de mai 2003 était qu'il serait « souhaitable que les [conclusions et les recommandations des] missions du Conseil de sécurité deviennent, de manière cohérente, partie intégrante du processus décisionnel au sein du Conseil de sécurité ».

S'il est vrai que toutes les recommandations ne relèvent pas de la compétence du Conseil de sécurité, la mise en oeuvre de toute la série devrait quand même être considérée comme l'un des critères qui permettra de mesurer l'efficacité de nos missions dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Le Conseil de sécurité doit continuer d'appliquer, suivant

une approche globale, les recommandations faites par ses missions sur le terrain. Ou, comme dit l'adage africain, s'il est important de courir, il est également important d'atteindre la ligne d'arrivée et de savoir quand la course est finie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je rappelle que les intervenants peuvent distribuer la version intégrale de leur déclaration et qu'en en présentant un condensé dans leur intervention orale, ils aideront grandement le Conseil de sécurité dans ses travaux.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous est très reconnaissante d'avoir organisé cette importante séance.

En Afrique de l'Ouest, bien des pays subissent le contrecoup de longues années de conflits et d'instabilité, question qui exige une attention constante de la part du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, nous sommes saisis d'un rapport détaillé et novateur du Secrétaire général (S/2003/1147), qui contient des propositions sur la manière d'appliquer les recommandations faites par le Conseil de sécurité à l'issue de la mission qu'il a effectuée en Afrique en juillet dernier. Nous remercions le Sous-Secrétaire général Kalomoh de sa présentation du rapport et l'Ambassadeur Jones Parry de ses observations.

Comme on peut le lire dans le rapport, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) effectue un travail remarquable sur plusieurs fronts et il continuera d'en être ainsi avec les élections locales de mai prochain ainsi que tout au long de l'année. Le retrait de la mission devra être envisagé avec circonspection, sa cadence dépendant de l'efficacité avec laquelle des forces de sécurité seront mises en place dans le pays. La MINUSIL aide également le Gouvernement à accroître son emprise sur les zones diamantifères et à définir une politique nationale de gestion des ressources naturelles. Cela est crucial pour aboutir à une paix durable. Cette année, le Brésil occupe la présidence du Comité des sanctions sur la Sierra Leone, et nous avons l'intention de trouver un moyen de répondre au nouveau contexte rendu possible par le processus de paix. Il faudra que le Conseil examine dans les temps voulus le maintien d'une présence des Nations Unies en Sierra Leone.

Au Libéria, le plan d'action prévoyant le désarmement, la démobilisation et la réinsertion de dizaines de milliers de combattants, pour la plupart des enfants, a été mené à bien, et le déploiement, en octobre 2003, de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a permis d'accroître la sécurité dans ce pays. Des recherches sont en cours sur les violations des droits de l'homme, tandis qu'une déclaration des droits de l'homme devrait bientôt être appliquée. Nous nous félicitons de tout cela et attendons avec impatience que l'ONU prenne de nouvelles mesures dans ce pays.

En Côte d'Ivoire, à l'heure de la publication du rapport, les progrès enregistrés se trouvaient compromis par l'antagonisme entre le Gouvernement et les Forces nouvelles. Par bonheur, les toutes dernières évolutions du processus politique sont encourageantes, ainsi que l'a déclaré le Sous-Secrétaire général Kalomoh. Il incombe au Conseil de ne pas laisser la dynamique se ralentir en autorisant sans tarder la mise en place d'une véritable opération de maintien de la paix.

Enfin et surtout, le cas de la Guinée-Bissau nous tient particulièrement à coeur. En plus des liens traditionnels qui lient le Brésil à l'Afrique, il se trouve que la Guinée-Bissau est l'un des huit pays membres de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP). Nous sommes parfaitement d'accord avec le Secrétaire général qu'

> « il est essentiel que la communauté internationale, répondant à l'appel du Conseil de sécurité, continue d'apporter un soutien sans réserve à la Guinée-Bissau, notamment en lui apportant d'urgence l'aide financière et les autres types d'appui qui aideront les autorités à tenir leur promesse. » (*S/2003/1147, par. 65*)

Nous saluons les mesures positives que les nouvelles autorités du pays ont récemment prises, en particulier l'annonce, par le Président, de la tenue d'élections parlementaires le 28 mars 2004.

Nous profitons de l'occasion pour saluer les travaux du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau, mis en place par le Conseil économique et social, ainsi que ceux du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, que préside avec brio un autre membre de la CPLP, l'Angola. Ces deux groupes s'avèrent être des instruments très dynamiques, conçus pour encourager la mobilisation de la communauté internationale, y compris des institutions financières

internationales, ainsi que pour favoriser le dialogue avec les autorités nationales sous les auspices de l'ONU. La Guinée-Bissau apparaît comme un exemple remarquable de coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social dans la gestion d'une situation après un conflit, et ma délégation souscrit aux observations faites par les délégations philippine et béninoise quant à la nécessité de redoubler d'efforts dans le domaine de la coopération à l'échelle de toute la région. De plus, nous pensons que d'autres pays de la région pourraient tirer profit d'une telle démarche coordonnée et multidimensionnelle.

La situation qui règne en Afrique de l'Ouest fait l'objet d'un examen pays par pays au sein du Conseil de sécurité. La présente séance nous donne l'occasion de faire le point sur la situation dans l'ensemble de la région. S'il va de soi que le Conseil doit examiner au cas par cas chacune des situations dont il est saisi, il n'en demeure pas moins évident qu'une approche régionale peut aider à résoudre les problèmes qui touchent de la même manière tous les pays de la région et qui peuvent nécessiter des solutions communes et des mesures concertées.

Comme indiqué dans le rapport, un certain nombre de problèmes transfrontaliers interdépendants sont à l'origine du conflit et de l'instabilité qui règnent dans la sous-région, tels que l'utilisation des enfants soldats, le recours aux mercenaires, les flux de réfugiés, le rapatriement des anciens combattants, la prolifération des armes légères et le besoin de consolider les processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. Une action concertée face à ces problèmes profiterait à tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Nous attendons avec impatience les recommandations sur les moyens concrets de traiter ces questions transfrontalières que le Secrétaire général annonce dans son rapport.

La revitalisation de l'Union du fleuve Mano constitue également un grand pas vers l'instauration de la stabilité sous-régionale, et nous avons pu voir à quel point l'intervention rapide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été cruciale pour juguler l'expansion des catastrophes humanitaires dans la région. Il est essentiel que les pays coopèrent pleinement entre eux et avec l'ONU pour consolider les avancées accomplies dans tous les processus de paix en cours, ainsi que pour mettre au point une stratégie efficace à l'égard des problèmes transfrontaliers, tout comme il est essentiel que coopèrent les institutions et les missions de l'ONU dans la région. À cette fin, des réunions sont organisées, qui témoignent de l'utilité des dispositifs de coopération avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, comme cela est souligné dans le rapport.

Nous sommes heureux que la Communauté des pays de langue portugaise participe, elle aussi, à la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest. À l'instar de la CEDEAO, la CPLP a offert ses bons offices en Guinée-Bissau après les événements du 14 septembre 2003, et elle oeuvre aux côtés des parties au règlement constructif et pacifique de la crise politique. À l'heure actuelle, nous nous employons surtout à instaurer des conditions propices à la tenue des élections parlementaires et au déroulement d'une transition sans heurts dans le pays. Nous pensons que la donne est désormais nettement plus favorable pour le développement économique et social de la Guinée-Bissau. Nous estimons aussi que l'heure est venue pour la communauté internationale de prendre de nouveaux engagements dans ce domaine.

En effet, il est capital de s'attaquer aux causes profondes du conflit, sans quoi il sera impossible d'instaurer une paix et une stabilité durables. Mon gouvernement n'a de cesse de souligner l'importance des initiatives africaines et de la prise en charge des problèmes par l'Afrique elle-même, ainsi que le caractère fondamental du partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est une initiative africaine qui repose sur une compréhension approfondie des réalités quotidiennes du continent. Nous sommes convaincus que cette initiative contribuera à l'apparition d'un cercle vertueux, qui conduira à l'intégration sociopolitique, au développement et à la paix partout en Afrique. Le Secrétaire général adjoint Ibrahim Gambari tient des propos encourageants sur l'Afrique. À l'entendre, un vent de changement souffle sur tout le continent, comme en témoignent le règlement de plusieurs conflits et l'engagement sur la voie de la conciliation. Bien sûr, ces vues nous stimulent, et nous sommes convaincus de l'importance vitale d'un appui bilatéral et international.

Au cours de la visite qu'il a récemment effectuée, en novembre, dans plusieurs pays d'Afrique, le Président Lula da Silva a déclaré que

« les pays en développement devraient jouer un rôle nouveau, plus affirmé et axé sur les résultats. Ceux qui en ont les capacités devraient promouvoir des politiques de compassion en faveur des pays qui en ont le plus besoin, en étudiant toutes les formes possibles de coopération ».

Le Président Lula a également rappelé l'importance de la coopération entre les pays en développement et a affirmé notre volonté d'encourager les partenariats dans les domaines du renforcement des capacités et du développement des technologies compatibles avec les besoins spécifiques des pays africains. Nous examinons également les moyens d'améliorer l'accès des produits africains à nos marchés, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce.

Mon pays est convaincu que l'on n'arrivera pas à une véritable stabilité politique, ni à une prospérité économique dans le monde au XXIe siècle si tous les pays ne peuvent pas en profiter. Nous devons oeuvrer avec l'Afrique pour réaliser cela, non seulement en aidant les pays à surmonter leurs difficultés actuelles, mais également en créant les conditions politiques favorables à un redressement effectif et à un développement durable. Le Brésil est prêt à déployer ses meilleurs efforts pour contribuer véritablement à la stabilité et au développement de la région.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation estime, en premier lieu, que la valeur ajoutée des missions aux travaux du Conseil dépend en grande partie du suivi adéquat des recommandations figurant dans les rapports établis à la fin desdites missions. Nous considérons en particulier que lorsque, au cours de ces missions, les autorités des pays visités ont pris des engagements concrets, il est de la plus haute importance que le Conseil suive de très près les événements ultérieurs pour veiller à ce que ces engagements se traduisent en réalités concrètes.

Deuxièmement, et pour ce qui est des pays visités lors de la mission du Conseil en Afrique de l'Ouest, nous considérons qu'il existe actuellement des chances de faire avancer le programme de stabilisation en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone.

En Guinée-Bissau, on a déjà arrêté une date pour des élections législatives, et les autorités intérimaires, appuyées par la communauté internationale, prennent des mesures pour sortir de la crise politique et économique dans laquelle se trouve le pays.

Au Libéria, la Mission des Nations Unies s'est déployée dans l'ensemble du pays et a lancé une campagne publique d'information sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, une des composantes essentielles du processus de paix.

En Côte d'Ivoire, le retour des Forces nouvelles dans le Gouvernement de réconciliation nationale et la future mise en place d'une opération de maintien de la paix, ce que ma délégation appuie, constituent une évolution positive de la situation en faveur de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis, seule voie vers la paix et la réconciliation dans ce pays.

En Sierra Leone, nous constatons qu'il y a eu des progrès pour ce qui est de la stabilisation du pays, et nous attendons les futures recommandations du Secrétaire général sur les dernières phases du retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, ainsi que sur la présence résiduelle de l'ONU.

Pour terminer, et en ce qui concerne la dimension régionale, il y eu des progrès importants depuis la mission du Conseil de sécurité dans la région. Nous appuyons tout particulièrement les efforts de coordination entrepris entre les opérations de maintien de la paix dans la sous-région. Nous attendons aussi la publication d'un rapport du Secrétaire général sur les questions transfrontalières en Afrique de l'Ouest, rapport qui constituera une base à partir de laquelle le Conseil examinera des mesures qui permettront d'aborder globalement les difficultés dans lesquelles se débat l'ensemble de la région.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'Afrique de l'Ouest est l'une des régions les plus instables du monde; c'est pourquoi le Conseil de sécurité accorde un regain d'attention à ses problèmes. La mission du Conseil dans la région en juin 2003 a transmis un message énergique aux parties aux conflits : elles doivent respecter leurs obligations de cesser les hostilités, de parvenir à des règlements politiques, d'observer fidèlement les droits de l'homme et les normes du droit humanitaire et d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. le Conseil de sécurité doit suivre la façon dont les parties accueillent ces messages et la mesure dans laquelle les conditions imposées par la communauté internationale sont respectées par les participants aux conflits.

Nous avons examiné avec soin le rapport d'activités du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, et dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec ses conclusions et ses évaluations. Dans le contexte du règlement de situations de crise spécifiques dans la sous-région, nous pensons qu'il est important de souligner les points suivants.

Le coup d'État militaire du 14 septembre de l'année dernière en Guinée-Bissau a renforcé les appréhensions des membres de la mission. À la suite de la visite en Guinée-Bissau et d'une évaluation de la situation sur le terrain, nous avons jugé cela très réaliste compte tenu des politiques irresponsables des anciens dirigeants du pays. Nos recommandations concernant la Guinée-Bissau et les nouvelles circonstances gardent toute leur pertinence. Et comme la passation des pouvoirs ne s'est pas faite dans le respect constitutionnel, il est plus important que jamais d'organiser des élections. Nous nous félicitons de ce que les nouvelles autorités de la Guinée-Bissau souhaitent rétablir l'ordre constitutionnel aussi rapidement que possible par le biais d'élections parlementaires et présidentielles conformes aux normes démocratiques. Dans ce contexte, et pour faire face aux difficultés socioéconomiques du pays, la communauté internationale doit de toute urgence lui accorder l'assistance dont il a besoin, comme le Conseil de sécurité l'a régulièrement demandé avec insistance.

Les changements positifs survenus récemment dans le règlement de la situation en Côte d'Ivoire ont redonné vie au processus de paix dans ce pays et nous laissent espérer que les objectifs déclarés de l'Accord de Linas-Marcoussis pourraient être atteints. Nous nous félicitons du respect accordé à un certain nombre des principales recommandations de la mission, notamment la nomination de ministres de la défense et de la sécurité nationale, la garantie, par les forces de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de la sécurité des personnalités politiques ivoiriennes et l'adoption d'une loi d'amnistie. Nous avons toutefois le sentiment qu'il n'y a pas vraiment eu de progrès significatifs pour ce qui est de la mise en oeuvre des recommandations relatives à l'application du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, au démantèlement des formations paramilitaires et à l'extension de l'autorité de l'État dans l'ensemble du territoire national. Pour renforcer et continuer à élaborer le processus de paix en Côte d'Ivoire, il nous faut intensifier la coopération internationale. Nous croyons que le Conseil de sécurité va bientôt convenir d'une résolution – et l'adopter – approuvant l'établissement d'une opération globale de maintien de la paix de l'ONU en Côte d'Ivoire.

L'on peut, à juste titre, considérer que l'instabilité ancienne qui règne au Libéria est le facteur le plus négatif pour la paix et la sécurité dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest. Pour y instaurer la paix, il faut trouver un règlement global et durable au conflit libérien. Nous nous félicitons des progrès réalisés par le processus de paix dans ce pays, processus dont le catalyseur a été l'opération de maintien de la paix de l'ONU. Nous notons que les recommandations de base de la mission du Conseil de sécurité eu égard au Libéria ont déjà été mises en oeuvre ou sont en voie de l'être. Toutefois, notre conscience ploie encore sous le fardeau de l'impunité dont jouissent actuellement des activités criminelles, notamment la participation des enfants aux hostilités.

Pour renforcer la dynamique positive du règlement de la question libérienne, il est important, selon nous, d'achever sans plus tarder le déploiement intégral de l'opération de maintien de la paix de l'ONU dans ce pays, conformément aux conditions fixées par le Conseil de sécurité.

Nous sommes satisfaits dans l'ensemble de l'état d'avancement du processus de paix en Sierra Leone ainsi que de la façon dont la recommandation de la mission du Conseil de sécurité est appliquée. Cependant, les autorités sierra-léonaises ont encore beaucoup à faire sur le plan du déploiement de l'opération de maintien de la paix de l'ONU dans ce pays. L'une des tâches les plus importantes dont devront s'acquitter les dirigeants sierra-léonais concerne la persistance de problèmes de sécurité interne, le renforcement des contrôles sur les ressources naturelles, y compris les diamants, et le renforcement de l'administration civile sur l'ensemble du territoire de ce pays.

Le large éventail des recommandations faites par les missions du Conseil de sécurité porte également sur des problèmes communs à tous les États de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest qui ont un effet direct sur la durée de ces conflits et sur la situation des habitants de ces pays, à savoir l'utilisation de mercenaires, la multitude de groupes armés, le

débordement transfrontalier de ces conflits, le commerce illicite des armes, le recrutement d'enfants soldats et les violations massives des droits de l'homme et des normes du droit humanitaire. Il conviendrait d'examiner dans le détail cette problématique lors d'une séance distincte du Conseil de sécurité, après la publication du rapport du Secrétaire général consacré aux questions transnationales en Afrique de l'Ouest, assorti de recommandations concernant les mesures pratiques que l'on pourrait prendre en vue de les régler.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous féliciter d'avoir convoqué cette séance pour évaluer notre mission en Afrique de l'Ouest. Je souhaiterais également féliciter et saluer la présence parmi nous du Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh, et le remercier de son rapport. Il s'agit d'un outil d'évaluation très important pour mesurer la viabilité des missions du Conseil de sécurité. C'est une initiative très importante du Conseil.

Bon nombre de changements positifs se sont produits au Libéria, en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau depuis que nous nous sommes rendus dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Notre présence dans la région ainsi que nos recommandations ont fortement contribué à ces changements. Cela illustre clairement l'importance des missions du Conseil, et cela constitue une bonne raison de maintenir cette pratique, malgré la nécessité d'améliorer nos missions afin d'en accroître l'efficacité.

La région de l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble n'a jamais été aussi proche de la paix qu'aujourd'hui. C'est donc une occasion à saisir pour les pays de la région et pour la communauté internationale.

En dépit de ces faits nouveaux encourageants, chacun de ces pays nécessite une attention particulière de la part de la communauté internationale si elle veut relever les défis de la période consécutive au conflit. En Côte d'Ivoire, une paix durable exige sans plus tarder le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, comme l'ont demandé les autorités ivoiriennes ainsi que les ministres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pendant la mission du Conseil de sécurité il y a deux mois. Il faut tout faire pour déployer rapidement un nombre suffisant de Casques bleus. Le déploiement d'effectifs suffisants constitue une des principales garanties d'un processus de paix couronné de succès. À ce stade, les attentes du peuple ivoirien quant au rôle de l'ONU sont très élevées. La décision à prendre par le Conseil de sécurité aura par conséquent des effets considérables sur le terrain.

En Guinée-Bissau, les efforts déployés par les nouvelles autorités pour rétablir la légalité doivent être renforcés par un appui. Ceci a été mentionné clairement, notamment par mon collègue l'Ambassadeur du Brésil. Il a également été relevé que la Guinée-Bissau est devenue un bon exemple d'un effort commun du Conseil de sécurité, de la CEDEAO, des institutions des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Communauté des pays de langue portugaise. Comme on l'a également constaté, cette expérience est susceptible de s'étendre au Burundi et, j'en suis sûr, à d'autres pays de la région d'Afrique de l'Ouest tels que le Libéria et la Côte d'Ivoire.

Les autorités bissau-guinéennes continuent de mettre le pays sur la voie de la normalisation. Des élections parlementaires sont prévues et se dérouleront à la date convenue, comme cela a été confirmé par le Président Rosa lorsqu'il a rencontré notre Conseil.

S'agissant de la Sierra Leone, nous nous félicitons de l'idée d'une évaluation des conditions de sécurité par le Conseil de sécurité avant le retrait total de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). À notre avis, les enseignements utiles tirés de la Sierra Leone – tels que décrits dans le rapport – pourraient faire l'objet d'un débat et d'une analyse au cours d'une séance publique du Conseil, avec la participation de ceux qui ont directement participé aux travaux de la MINUSIL. Cette séance pourrait se tenir après le retrait complet de la MINUSIL. On pourrait faire des recommandations sur la façon de profiter au mieux des enseignements tirés.

Au Libéria, la réponse de la communauté internationale à la prochaine conférence internationale sur la reconstruction du Libéria et la volonté politique des partis seront des facteurs déterminants pour instaurer une paix durable dans ce pays. Il importe que les contributions annoncées par les donateurs soient suivies sans retard de mesures concrètes. Cela pourrait renforcer la confiance de toutes les parties prenantes à l'égard du processus au Libéria.

Les questions transnationales exigent une réponse collective. C'est pourquoi nous nous félicitons de la prochaine réunion des ministres de la défense et de l'intérieur de la région, qui sera organisée à Dakar par le Représentant spécial du Secrétaire général, en coopération avec la CEDEAO, afin d'attirer l'attention des donateurs sur l'appui aux réformes dans le domaine de la sécurité. Cette initiative est une contribution importante à la démarche régionale développée par les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Comme l'a dit maintes fois ma délégation, les pays de la région, la CEDEAO et l'Union africaine devraient être pleinement associés à cette approche régionale.

Nous espérons que le rapport qui sera présenté au Conseil de sécurité par le Secrétaire général sur les questions transnationales donnera une idée claire du rôle des pays de la région dans la mise au point de ces mécanismes. Je voudrais, à cet égard, saluer les suggestions faites ce matin par mon collègue, l'Ambassadeur de l'Algérie, concernant la participation du Groupe de travail spécial – suggestions que nous partageons. Nous sommes prêts à y participer pleinement, car il s'agit d'une activité importante de maintien de la paix et de prévention des conflits, que le Conseil pourrait entreprendre.

Face à la crise africaine, nous devrions pouvoir compter sur l'appui des organes régionaux, tels que le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine récemment créé, pour dûment traiter les questions intéressant l'ensemble de la région. Le renforcement du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, proposé dans le rapport, mérite également une attention particulière.

La région de l'Afrique de l'Ouest a créé des mécanismes importants pour faire face aux problèmes que connaît la région, notamment un moratoire sur les armes légères. Le principal objet de préoccupation consiste à rendre ces mécanismes opérationnels. Nous sommes convaincus que la région sera en mesure d'accroître l'efficacité opérationnelle du moratoire, et ceci ne pourra se faire que si une aide suffisante est mise à sa disposition.

Sur la question des mercenaires, nous sommes d'avis qu'une approche juridique devrait être adoptée, aux niveaux national et régional, pour mettre fin à l'impunité des personnes impliquées dans ces activités, car ceci représente un problème véritable, en particulier en Afrique de l'Ouest.

Avant de terminer, je voudrais déclarer que le plein appui aux propositions contenues dans le rapport sera le signe clair que le Conseil est pleinement capable de répondre à la crise à laquelle nous sommes confrontés. À l'évidence, la situation s'améliore; pourtant, je pense qu'il faut faire davantage pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés au Conseil. Je pense donc que la séance que vous avez convoquée aujourd'hui, Monsieur le Président, représente une contribution importante à cette fin.

M. Holliday (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général de son exposé. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis et avons pris connaissance de ses recommandations avec un grand intérêt. Le rapport s'inscrit dans le prolongement du dialogue que le Conseil a poursuivi au cours des derniers mois, et que, nous espérons, il continuera sur les aspects régionaux des difficultés rencontrées par l'Afrique de l'Ouest et les possibilités offertes en matière de coopération régionale.

Une approche régionale des conflits en Afrique de l'Ouest semble tout à fait logique, étant donné le caractère transnational des défis, la mobilité des populations locales et le nombre d'opérations des Nations Unies, ainsi que les gains qui pourraient être obtenus grâce à ce processus. Bien que ceci s'inscrive dans le cadre d'un dialogue permanent, je ferai des observations sur plusieurs aspects du rapport.

Premièrement, nous nous félicitons des recommandations faites par la mission du Conseil de sécurité au Libéria et demandons qu'une attention particulière soit prêtée à la recommandation visant à ce que la communauté des donateurs réponde à la crise humanitaire permanente. Comme les membres du Conseil le savent, les États-Unis, l'ONU et la Banque mondiale accueilleront la conférence des donateurs à New York les 5 et 6 février. Le Secrétaire d'État Powell et le Secrétaire général Annan prendront la parole à la conférence, et nous demandons aux délégations d'exhorter leurs gouvernements à prendre part au niveau ministériel et à faire des annonces de contribution à cette conférence.

Le rapport définit à juste titre le sérieux travail qu'il est nécessaire d'entreprendre en Sierra Leone avant le retrait progressif et programmé de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) à la fin de l'année. Nous espérons que la MINUSIL achèvera

son retrait comme prévu et satisfera à un certain nombre de critères. Toutefois, nous reconnaissons que des besoins importants subsistent et nous attendons avec intérêt les délibérations du Conseil de sécurité sur la façon dont ces besoins pourraient être satisfaits après le départ de la MINUSIL.

Nous faisons écho à l'appel lancé dans le rapport pour que les donateurs prêtent leur assistance au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Cet organe joue un rôle important dans le processus de réconciliation nationale et a besoin d'un appui financier urgent.

S'agissant de la Côte d'Ivoire, certaines des observations formulées dans le rapport daté de 5 décembre sont devenues obsolètes à notre avis par suite de la publication du rapport plus récent du Secrétaire général recommandant le déploiement d'une opération de maintien de la paix. Actuellement, nous débattons et examinons activement la recommandation et le projet de résolution français autorisant l'envoi d'une opération de maintien de la paix de l'ONU. Nous souscrivons aux conclusions établissant la nécessité pour le Président Gbagbo, le Gouvernement et toutes les parties de respecter l'Accord de Linas-Marcoussis et de prendre les mesures nécessaires à sa mise en oeuvre.

Nous nous félicitons de la discussion que nous avons eue hier avec les ambassadeurs de la CEDEAO à notre Mission. Elle a été très enrichissante. La CEDEAO apporte une contribution importante à la stabilité de la région. Tout en comprenant les difficultés qu'elle rencontre, nous considérons qu'il est important qu'elle continue de mettre en valeur ses capacités et de renforcer sa viabilité. Je prends note également, tout comme mes collègues, de la création du Conseil de la paix et de la sécurité par l'Union africaine et de la création possible de capacités de maintien de la paix.

Sur les questions régionales et transfrontières, étant donné la présence dans la région de nombreuses opérations et missions de l'ONU qui font face à de difficiles problèmes transnationaux et à des mouvements de population, nous voyons les possibilités que recèle l'appui à une opération de maintien de la paix interconnectée. Nous serions toutefois intéressés d'entendre de plus amples détails sur les vues du Secrétaire général quant à la nature et l'ampleur exactes de cet appui et nous attendons avec intérêt de discuter de suggestions plus concrètes.

Nous nous félicitons de l'intention de présenter des recommandations sur la façon de renforcer le moratoire de la CEDEAO sur les armes légères et la coopération entre l'ONU et la CEDEAO pour surmonter les difficultés auxquelles se heurte le moratoire.

Le débat que le Conseil a consacré aux armes légères au début de la semaine ne fait que souligner la nécessité de lutter contre la prolifération des armes dans la région et de répondre à la menace qu'elles représentent pour la sécurité régionale. Une fois encore, nous sommes intéressés par toutes les idées concrètes quant à la façon dont l'ONU pourrait appuyer l'interdiction décrétée par la CEDEAO.

Le désarmement et la démobilisation constituent des exigences auxquelles satisfaire après le conflit dans toute la région, et nous nous féliciterions de voir formuler toute observation quant à la façon dont les combattants désarmés et démobilisés pourraient s'intégrer dans cette démarche régionale. Nous attendons également avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les problèmes transfrontaliers.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général adjoint d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest.

La mission du Conseil en Afrique de l'Ouest s'est déroulée pendant une période particulièrement troublée. Le processus de paix en Côte d'Ivoire connaissait de graves difficultés. La Guinée-Bissau – qui luttait encore pour relever les défis posés par la consolidation de la paix après le conflit – était empêtrée dans des incertitudes politiques et des problèmes socioéconomiques. Au Libéria, la situation en matière de sécurité se détériorait rapidement, annonçant une grave crise humanitaire; ainsi, la mission du Conseil ne pouvait se rendre dans ce pays. La Sierra Leone donnait les seuls signes d'espoir et de stabilité relative.

Nombre des recommandations de la mission propres à chaque pays étaient donc liées aux situations respectives qui prévalaient alors. Toutes étaient fondées sur des problèmes qui pouvaient être raisonnablement prévus. Ces recommandations étaient donc pertinentes au cours des mois suivants, qui ont vu

une évolution considérable de la situation dans tous les pays concernés.

Au cours de cette période, la tendance générale a été positive. Le processus de paix en Côte d'Ivoire a été relancé après une rupture presque totale. De nouvelles propositions qui pourraient perturber le processus ne seront – nous l'espérons – pas poursuivies. Le Libéria a connu un retournement remarquable après l'intervention en temps utile de la CEDEAO et le déploiement subséquent de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Les progrès au Libéria devraient renforcer la paix et la stabilité en Sierra Leone.

La Guinée-Bissau a également recouvré une stabilité relative malgré les revers qui sont intervenus. Néanmoins, ses problèmes économiques, qu'on s'occupe à peine d'aborder, continuent de représenter une menace potentielle à une paix fragile.

D'autres membres du Conseil ont déjà abordé les situations des différents pays et les questions intéressant l'ensemble de la sous-région – telles que la prolifération des armes; les mercenaires; les enfants soldats; le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR); la pauvreté; et le chômage – et la nécessité d'une stratégie régionale. Les recommandations de la mission du Conseil de sécurité sur ces questions restent pertinentes et doivent être mises en oeuvre. Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux sur ces questions à la lumière des rapports que fera à cet égard le Secrétaire général.

J'aimerais maintenant faire quelques observations de caractère général et global. Premièrement, on ne pourra installer une paix et une stabilité durables en Afrique de l'Ouest qu'en s'attaquant réellement aux causes profondes des conflits et de l'instabilité, qui comprennent, entre autres, l'exclusion de certains groupes régionaux, ethniques ou religieux de la participation au pouvoir politique et économique.

Deuxièmement, les sanctions, et même les programmes de DDR, ne donneront aucun résultat durable en termes de paix tant que les incitations dont bénéficient nombre de milices belligérantes – ainsi que d'éléments du régime – qui persistent à promouvoir l'instabilité ne sont pas éliminées. Il est bien connu que l'argent est la source de tous les maux. Il existe ainsi un lien évident et bien établi entre l'exploitation illégale des ressources naturelles et la prolongation des conflits dans la sous-région. Il faut débusquer ceux qui financent ces guerres en achetant et en échangeant le produit de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la sous-région. Les transactions financières qu'impliquent à la fois le commerce illicite des armes et le commerce illicite des ressources naturelles doivent être prises en compte dans tout régime de surveillance et de sanctions. Les sanctions contre l'UNITA sont à cet égard un bon modèle de ce qu'il faudrait faire.

Troisièmement, la paix et la sécurité sont intrinsèquement liées au développement durable. Les crises ouest-africaines, comme celles d'autres régions, s'enracinent dans une politique de pénurie et de pauvreté. Les termes de « stratégie globale et régionale » reviennent fréquemment. Pourtant, aucune politique ne saurait être complète et globale si elle ne se concentre pas sur le développement. Il est nécessaire d'adopter une véritable stratégie de développement pour endiguer et résoudre les conflits et permettre une conciliation politique entre rivaux. Il faut donner aux pays et aux populations de l'Afrique de l'Ouest l'occasion de se développer et de progresser. Les mesures de mise en oeuvre et de maintien de la paix doivent s'accompagner d'une aide internationale appropriée. La Guinée-Bissau en est un exemple. En Sierra Leone, un immense effort international a permis de stabiliser les conditions de sécurité, mais sans développement économique, le processus risque de s'inverser. De même, au Libéria, la reconstruction et le développement formeront un élément essentiel du rétablissement durable de la sécurité et de la paix.

Quatrièmement, une stratégie globale est évidemment essentielle par rapport à l'Afrique de l'Ouest et à chaque situation de crise. Les événements récents, notamment au Libéria, ont donné une bonne occasion à la communauté mondiale d'adopter une stratégie d'ensemble à l'égard des problèmes que connaît la sous-région ouest-africaine. Le maintien de la paix est un outil important dont dispose le Conseil. Le Pakistan est fier d'avoir joué un rôle capital dans le succès de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Nous participons également à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Nous avons ainsi acquis une expérience et une compréhension approfondie des problèmes qui assaillent la région. Le Libéria, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire exigent une attention égale et des efforts harmonisés si l'on veut que la stabilité soit assurée dans toute la région. Une opération de maintien de la

paix est nécessaire en Côte d'Ivoire. Et il convient de suivre une stratégie prudente et équilibrée pour le retrait de la MINUSIL en Sierra Leone.

Cinquièmement, toute stratégie régionale devra reposer essentiellement sur un partenariat régional. Ce partenariat est en train de se faire jour en Afrique de l'Ouest. Nous tenons à cet égard à faire consigner nos remerciements à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a joué un rôle clef dans le règlement des conflits régionaux, à la fois par sa participation au plus haut niveau politique et par le déploiement rapide de soldats de la paix dans des conditions difficiles. Cette coopération doit être davantage concrétisée. Nous espérons que l'ONU répondra aux besoins de la CEDEAO en matière de renforcement des capacités.

Enfin, l'ONU elle-même doit prendre des mesures cohérentes par rapport à l'Afrique de l'Ouest, en répondant à ses différents besoins en matière d'endiguement des crises ouest-africaines et en oeuvrant à la consolidation de la paix et de la stabilité. Il est impératif de renforcer la coordination et la synergie entre l'action des trois organes principaux de l'ONU – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – face aux questions complexes auxquelles doit faire face la région. Parallèlement, un engagement actif des organisations non gouvernementales, des autres institutions des Nations Unies et, en particulier, des institutions financières internationales est nécessaire à l'appui de tout cet effort. L'idée de mettre en place des comités mixtes chargés d'examiner ces questions, qui a été proposée par le Pakistan, pourrait s'avérer une réponse en permettant l'élaboration d'une stratégie globale et cohérente des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale face aux crises complexes.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise aimerait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport intérimaire sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (S/2003/1147). En outre, je remercie le Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh, de nous avoir présenté le rapport.

Depuis le voyage, fin juin 2003, de la mission du Conseil de sécurité dans les six pays d'Afrique de l'Ouest, et malgré les hauts et les bas enregistrés dans certains cas isolés, la situation globale dans la région a connu une évolution encourageante. Nous notons avec plaisir qu'en Sierra Leone, les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer ses capacités militaires, resserrer son contrôle sur ses ressources diamantifères et préparer les élections locales sont bien avancés. Le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) se poursuit comme prévu.

Nous sommes également heureux de voir qu'avec le déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), le Libéria se sort graduellement des conséquences d'une guerre prolongée et qu'il s'est engagé sur la voie du redressement et de la reconstruction.

Le processus politique en Guinée-Bissau, quant à lui, a obtenu de bons résultats. Le Gouvernement de transition s'est engagé à tenir des élections législatives en mars prochain.

Quant au processus de paix en Côte d'Ivoire, il est maintenant sur la bonne voie après avoir connu un certain nombre de revers : les différentes parties se sont engagées à mettre en oeuvre l'Accord de Linas-Marcoussis et les Forces nouvelles ont déclaré qu'elles revenaient au sein du Gouvernement de réconciliation nationale. De plus, le Conseil de sécurité délibère actuellement sur l'envoi d'une mission de maintien de la paix dans ce pays. Nous attendons une décision rapide du Conseil sur cette question.

Le Secrétariat de l'ONU, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les parties concernées, de leur côté, ont obtenu de bons résultats dans leurs efforts de règlement des questions intéressant l'ensemble de la sous-région, telles que celles des armes légères, des mercenaires et des enfants soldats, au niveau régional.

Tout en reconnaissant les progrès que je viens de citer, nous devons être conscients de la précarité de la situation globale en Afrique de l'Ouest, due en particulier à des raisons géopolitiques et historiques. Les pays de la région ont des situations étroitement imbriquées et les troubles que connaît un pays font souvent tâche d'huile dans les pays voisins, voire même dans toute la région. Il est donc nécessaire, comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son rapport, que la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, adopte, face aux questions ouest-africaines, une stratégie intégrée et globale et s'attache aux questions qui intéressent toute

la sous-région, tout en aidant vigoureusement les pays concernés ainsi que l'Union africaine, la CEDEAO et les autres organisations régionales et sous-régionales à renforcer leurs capacités de prévention et de règlement des conflits. Il importe tout autant, également, de renforcer l'appui économique et l'aide de la communauté internationale aux pays de la région ouest-africaine.

L'évolution de la situation en Afrique de l'Ouest au cours des derniers mois, en particulier les progrès positifs enregistrés au Libéria, ont pleinement démontré que la mission du Conseil de sécurité dans la région était nécessaire et venait à point nommé, et que les recommandations de la mission – présentées sur la base des réalités sur le terrain – étaient parfaitement réalisables. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera de s'intéresser à la façon dont les recommandations sont suivies afin de veiller à ce qu'elles soient pleinement appliquées. De plus, nous restons dans l'attente d'un rapport du Secrétaire général sur les problèmes transfrontaliers.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Chili.

Nous notons avec satisfaction les progrès accomplis dans l'exécution des recommandations faites à l'issue de la mission du Conseil en Afrique de l'Ouest, et nous nous réjouissons que le Secrétaire général ait pris l'initiative de tenir des consultations sur les problèmes transfrontaliers, compte tenu de l'importance accrue d'adopter une approche régionale.

Dans le cas de la Guinée-Bissau, le processus politique devrait déboucher sur des élections libres cette année. Le Conseil économique et social poursuit ses travaux par l'entremise de son groupe consultatif spécial, qui préconise un modèle inédit que nous jugeons utile pour la reconstruction au sortir du conflit.

L'évolution positive de la situation en Côte d'Ivoire permettra, nous l'espérons, la mise en place dans le pays d'une mission de maintien de la paix de l'ONU dotée d'un mandat fort.

Le processus de paix au Libéria est désormais entré dans une phase que nous espérons irréversible, comme d'aucuns l'affirment. Pour qu'il en soit ainsi, nous devrions accélérer le déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) dans l'intérieur du pays.

En Sierra Leone, la stabilité croissante a permis de réaliser le plan de retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), conformément à l'échéancier défini dans la résolution 1492 (2003), ainsi que le transfert des responsabilités de sécurité à la police et aux forces armées. Il est donc primordial que la communauté internationale continue d'appuyer financièrement la MINUSIL.

En définitive, nous voyons des progrès notables qui, nous l'espérons, permettront d'instaurer une paix et une stabilité économique durables en Afrique de l'Ouest, ce qui serait l'une des meilleures contributions que l'ONU puisse apporter.

Je reprends à présent mes fonctions de Président. Avant de poursuivre, j'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant du Nigéria une lettre par laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ndekhedehe (Nigéria) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Irlande, à qui je donne la parole.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays en cours d'adhésion – Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie –, les pays candidats – Bulgarie, Roumanie et Turquie –, les pays du Processus de stabilisation et d'association – Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro –, et l'Islande et la Norvège, pays membres de l'Association européenne de libre-échange, s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne remercie le Conseil de sécurité de permettre à la communauté internationale de débattre de la manière dont nous pouvons oeuvrer de concert pour relever les défis auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée.

Comme c’est la première fois en 2004 que l’Union européenne s’exprime au sujet des questions africaines devant le Conseil de sécurité, nous en profitons pour souligner l’importance fondamentale que nous attachons à notre partenariat avec l’Afrique et ses habitants.

L’Union européenne entretient des liens étendus et profonds avec l’Afrique, aussi bien directement qu’en partenariat avec l’ONU. Notre engagement en Afrique découle de notre conviction que la promotion d’une paix et d’un développement durables en Afrique constitue aujourd’hui l’un des principaux défis lancés à la communauté internationale. Pour le relever, nous comptons forger avec l’Afrique des liens toujours plus étroits au moyen de mécanismes tels que l’Accord de Cotonou et le projet d’une facilité de financement pour la paix en Afrique, qui aidera l’Union africaine et les organisations régionales à renforcer leurs capacités et permettra aux Africains de prendre en mains le règlement des conflits sur le continent.

L’un des principes fondamentaux de la relation de l’Union européenne avec l’Afrique consiste à analyser notre engagement aux niveaux continental, régional, sous-régional, national ou local selon ce qu’exige la question examinée. Le besoin d’une approche sous-régionale n’a jamais été plus évident ces dernières années qu’en Afrique de l’Ouest. Compte tenu de cela, l’Union européenne a accueilli avec satisfaction dans cette même salle, en mai 2003, la décision prise par le Conseil de sécurité de dépêcher une mission en Afrique de l’Ouest. Le rapport de la mission, ses recommandations et les réponses perspicaces du Secrétaire général à ces recommandations ont montré que, comme prévu, la mission avait revêtu la plus haute importance. L’Union européenne est convaincue que les recommandations de la mission concernant l’adoption d’une approche régionale globale et leur approbation par le Secrétaire général sont des faits positifs et constituent, de surcroît, le seul moyen d’enregistrer un succès en Afrique de l’Ouest.

L’Afrique de l’Ouest subit depuis plusieurs années la violence, les déplacements de population, les violations des droits de l’homme les plus abjectes et la récession économique. Les conflits à l’origine de ces maux ont été aggravés par les rivalités et l’insécurité régionales qui, bien souvent, résultent plutôt de l’avidité d’individus que d’une véritable menace à la sécurité sous-régionale.

Aujourd’hui, la situation en Afrique de l’Ouest s’est considérablement améliorée. En Sierra Leone, la communauté internationale réfléchit à la manière de désengager la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) tout en dotant le pays de capacités nationales dans des domaines comme la sécurité et la reconstruction. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone joue un rôle essentiel dans la restauration de l’état de droit et dans la promotion de la réconciliation nationale. Au Libéria, semaine après semaine, l’ONU apporte sécurité et espoir à la population de cette nation ébranlée, tandis que les anciennes parties belligérantes participent à l’effort de reconstruction des capacités nationales de gouvernance. En Côte d’Ivoire, les parties à l’Accord de Linas-Marcoussis avancent dans la mise en oeuvre du programme de réconciliation nationale, tandis que le Conseil envisage d’autoriser le déploiement d’une nouvelle force de maintien de la paix qui prendrait le relais de la Mission des Nations Unies en Côte d’Ivoire (MINUCI) et de la mission de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) en Côte d’Ivoire (ECOMICI). En Guinée-Bissau, les premières mesures prises par le Gouvernement de transition sont encourageantes.

Si l’Union européenne prend note et se félicite des progrès notables qui sont réalisés dans chacun de ces pays, nous n’en continuons pas moins d’exhorter toutes les parties à mettre pleinement en oeuvre toutes les dispositions des accords de paix respectifs. En outre, l’Union européenne insiste sur le fait que la communauté internationale doit continuer de prêter son appui à l’Afrique de l’Ouest. La proche conférence des donateurs pour le Libéria sera une occasion importante de prouver notre soutien au processus de paix et de reconstruction du pays.

S’il est admis que les conflits en Afrique de l’Ouest ont des causes régionales, on aurait tort de ne pas reconnaître aussi la contribution que la région apporte à leur règlement. Cela vaut tout particulièrement pour la Côte d’Ivoire et le Libéria, où l’action résolue de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest a été décisive pour le retour de la paix. L’Union européenne félicite la CEDEAO de son initiative et de son engagement constant. Nous continuons d’étendre et de resserrer nos relations avec la CEDEAO. L’Union européenne est d’avis que la coopération régionale et le dialogue ne feront qu’accroître la sécurité en Afrique de l’Ouest. Elle invite d’ailleurs tous les dirigeants de la sous-

région à engager un dialogue véritable et constructif aux niveaux bilatéral et sous-régional.

Les conflits qui perdurent en Afrique de l'Ouest et les circonstances de leur apparition ont suscité des défis communs pour toute la sous-région. Alors que la communauté internationale examine des questions comme la réinsertion des enfants soldats, le désarmement et la démobilisation des forces irrégulières et, dans certains cas, des mercenaires qui ne respectent pas les frontières nationales, la protection des femmes et des enfants face à la violence sexuelle, l'aide au retour et à la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés, la culture de l'impunité, la restauration de l'état de droit, la lutte contre la dégradation de l'environnement et l'endiguement de la prolifération des armes légères, nous devons adopter une approche régionale.

Cela étant, l'Union européenne se félicite de l'initiative du Secrétaire général demandant à son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, M. Ahmedou Ould Abdallah, un rapport qui définisse une stratégie d'ensemble visant à extirper l'Afrique de l'Ouest des conflits et des souffrances dans lesquels elle est embourbée depuis bien trop longtemps. L'Union européenne aussi étudie activement une stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest, stratégie axée sur la prévention et le règlement des conflits.

L'Union européenne se félicite de l'interaction croissante entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social face aux défis que pose la consolidation de la paix dans des pays sortant d'un conflit.

Elle attend avec intérêt le renforcement de notre partenariat avec l'ONU en vue d'atteindre nos objectifs communs pour cette région. À cet égard, le Représentant spécial de la présidence de l'Union européenne, M. Hans Dahlgren, et l'Union dans son ensemble sont prêts à approfondir le dialogue avec le Secrétaire général et son personnel, avec les opérations de l'ONU en Afrique de l'Ouest, avec la CEDEAO, avec les pays de l'Union du fleuve Mano et avec tous les pays de la région afin d'agir de concert et veiller ainsi à ce que nos efforts se renforcent mutuellement et soient fructueux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance afin que nous puissions examiner le rapport du Secrétaire général (S/2003/1147) sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest. La Syrie a eu le privilège de participer à cette mission. C'est pourquoi nous voudrions remercier le Sous-Secrétaire général Kalomoh de la présentation qu'il a faite du rapport d'activités du Secrétaire général, dans lequel il énonce les mesures prises ou envisagées dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone.

Ma délégation note avec satisfaction le rétablissement du calme en Guinée-Bissau et la décision, prise par le Président de transition et le Gouvernement de transition, de tenir des élections législatives dans les délais fixés dans la charte de transition politique ou avant cette date, conformément aux recommandations de la Commission électorale nationale. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général demandant à la communauté internationale de participer au plus vite à l'octroi d'une aide financière afin de permettre aux autorités locales de s'acquitter de leurs obligations.

Pour ce qui est de la Côte d'Ivoire, nous convenons, avec le Secrétaire général, que l'Accord de Linas-Marcoussis doit être mis en oeuvre aussi rapidement que possible par toutes les parties, comme le recommande la mission du Conseil dans la région, et comme cela est recommandé au paragraphe 31 du rapport de la mission (S/2003/688). Ma délégation se félicite des mesures prises par le Président Gbagbo, le Premier Ministre Diarra et les Forces nouvelles pour mettre progressivement en oeuvre certaines de ces recommandations. Nous déplorons, tout comme le Secrétaire général, l'absence de progrès substantiels dans le processus de paix pour les raisons citées dans le rapport, et nous appuyons l'appel du Secrétaire général à un nouvel engagement en faveur de l'Accord de Linas-Marcoussis. Encore une fois, nous rendons hommage au rôle constructif qu'ont joué les forces françaises.

Nous sommes préoccupés par ce que dit le Secrétaire général à propos du Libéria – violations du cessez-le-feu et hostilités sporadiques graves – et nous espérons que les travaux de la Commission mixte de

suivi porteront leurs fruits. Nous espérons également que les travaux du comité national pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion seront fructueux. Nous saluons le rôle joué au Libéria par la mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) jusqu'à ce qu'elle ait transféré ses fonctions à la Mission de l'ONU. Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de la réponse qu'il a accordée à la recommandation de la mission du Conseil de sécurité, à savoir la nomination d'un représentant de haut niveau. Il a nommé M. Klein au poste de Représentant spécial pour le Libéria, afin qu'il coordonne les opérations du système des Nations Unies dans ce pays et qu'il assure la coordination avec les autres missions en Afrique de l'Ouest, telles que les missions en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone.

Ma délégation se félicite des progrès réalisés à ce jour en Sierra Leone, mais nous réitérons l'appel du Secrétaire général en faveur d'une poursuite des efforts afin de veiller à ce que les progrès continuent jusqu'au retrait progressif prévu de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, de manière que le Gouvernement soit en mesure d'assumer ses principales responsabilités.

Nous appuyons la proposition du Secrétaire général tendant à ce que les missions de l'ONU dans la région élaborent des plans d'urgence pour empêcher le passage transfrontalier de combattants étrangers, point sur lequel la mission du Conseil dans la région a insisté. Le passage transfrontalier de combattants est l'une des causes principales de l'instabilité de la région, et nous appuyons les recommandations du Secrétaire général en la matière.

La Syrie suit de près l'évolution de la situation en Afrique en général, et en Afrique centrale et de l'Ouest en particulier. Nous apprécions au plus haut point les efforts de l'ONU et du Représentant spécial du Secrétaire général visant à amener toutes les parties à mettre en oeuvre les accords internationalement convenus, conclus par des pays voisins, l'Union africaine et les États membres de la CEDEAO. Je voudrais saluer ici le Ghana, la Guinée, l'Afrique du Sud et le Nigéria pour le rôle important qu'ils ont joué pour tenter de résoudre cette crise sous-régionale.

Pour terminer, nous voudrions souligner que les missions de l'ONU et les opérations de maintien de la paix dans la région, comme par exemple en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone et au Libéria, sont importantes pour le rétablissement de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation nationale dans ces pays. Il est également essentiel d'appuyer les règlements régionaux élaborés localement et les efforts concertés visant à assurer la stabilité dans les zones de conflits et à mettre fin à la circulation transfrontalière d'armes et de mercenaires. Nous devons également souligner la nécessité d'appuyer les mesures prises par l'ONU et la CEDEAO pour consolider le moratoire sur les armes légères dans la sous-région et contrôler leur circulation transfrontalière.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant du Mexique.

M. Pujalte (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer la reconnaissance de mon pays à la délégation chilienne pour avoir inscrit ce débat public au programme de travail du Conseil de sécurité. C'est un débat que nous attendions depuis novembre dernier afin d'assurer le suivi des recommandations de la mission du Conseil qui s'était rendue en Afrique de l'Ouest au milieu de l'année dernière.

Le Conseil de sécurité n'a pas cessé de s'intéresser à la situation d'insécurité et d'instabilité qui règne dans la sous-région, en raison de la menace que cela fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Le Mexique a insisté sur la nécessité de traiter globalement des causes des conflits africains, que cela aille de la prévention des conflits aux mesures de consolidation de la paix. Nous avons participé aux décisions prises par cet organe en faveur des processus de paix et de la mise en pratique des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants, la lutte contre le recrutement de mercenaires et d'enfants soldats, ainsi que la prévention et l'éradication du trafic des armes légères qui violent les embargos sur les armes imposés par le Conseil.

Le Mexique appuie le fait que le Conseil de sécurité continue d'adopter une approche régionale face à cette question. C'est pourquoi nous sommes de l'avis du Secrétaire général qui préconise l'adoption de nouvelles mesures pour faire face aux facteurs de déstabilisation, en particulier aux frontières entre la Sierra Leone, le Libéria et la Côte d'Ivoire. À cet égard, le Mexique continuera d'être favorable à la mise en oeuvre d'une stratégie régionale, qui comprenne l'Union du fleuve Mano, en faveur de la paix et de la

sécurité, en prêtant attention à la situation humanitaire, avec l'aide des institutions du système des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales.

Les enseignements tirés du processus de réinsertion en Sierra Leone doivent nous servir de directives aux fins de surmonter les obstacles susceptibles d'entraver la réinsertion de jeunes Libériens dans la vie civile. Nous espérons qu'au cours de la conférence des donateurs pour le Libéria qui se tiendra le mois prochain, des ressources financières seront acheminées en quantité suffisante aux fins de relancer le développement économique et social du pays et d'éviter que la seule autre possibilité offerte à ces jeunes soit de reprendre les armes, sous les ordres de celui qui leur fera l'offre la plus alléchante.

De même, nous soutenons la tendance, défendue par le Conseil tout au long de l'an 2003, à renforcer les mécanismes de coordination et de coopération entre les bureaux des Nations Unies sur le terrain. Nous estimons néanmoins qu'il devrait y avoir un équilibre entre les mandats entérinés et les ressources humaines et financières disponibles. La situation actuelle en Guinée-Bissau n'est pas radicalement différente de celle qui existe au Libéria ou en Côte d'Ivoire, mais la capacité réelle des Nations Unies d'aider le peuple de Guinée-Bissau est tributaire du bon vouloir des pays donateurs. Nous pensons que cette situation doit être examinée par le Conseil qui devra y remédier.

Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général portant sur les questions transfrontalières, qui présentera des recommandations sur les mesures pratiques à adopter en vue de profiter au maximum des avantages comparatifs de l'ONU et des organisations sous-régionales et régionales qui ont de l'influence en Afrique de l'Ouest. Nous estimons qu'il doit comprendre des recommandations sur l'instauration de mesures de confiance, en particulier sur la relance du processus de paix de Rabat, aux fins de rapprocher les dirigeants de la Guinée-Bissau, de la Sierra Leone et du Libéria.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer que le Mexique est favorable à la mise en place d'une opération de maintien de la paix en Côte d'Ivoire en réponse aux appels lancés par le Gouvernement ivoirien et par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Nous souhaitons ardemment que les négociations qui auront lieu entre les membres du Conseil de sécurité accordent la priorité au bien-être, à la paix et la sécurité du peuple ivoirien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Égypte.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) *:* Je promets de respecter les cinq minutes consacrées à chaque orateur, même si cela m'oblige à m'arrêter au milieu de ma déclaration.

J'aimerais soulever un certain nombre de questions relatives au rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis par la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest.

Premièrement, le renforcement des capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est la pierre angulaire de l'approche régionale de la paix et de la sécurité dans cette région. Il est indéniable que la CEDEAO s'est avérée ces dernières années un modèle pour les capacités africaines en matière de consolidation de la paix et de maintien de la paix en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire et au Libéria, en dépit des ressources techniques et logistiques limitées à sa disposition.

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'évaluation contenue dans le rapport du Secrétaire général, à savoir qu'il faut trouver une formule afin d'aider la CEDEAO à surmonter les handicaps auxquels elle fait face en vue de prévenir et de régler les conflits armés et de maintenir la paix. Nous attendons ainsi avec intérêt les recommandations qui seront présentées par la mission conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement/le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest/la mission de la Commission européenne, relatives aux besoins structurels, techniques et financiers de la CEDEAO en matière de consolidation de la paix et de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest.

Je suis d'accord avec l'évaluation qui est faite dans le rapport du Secrétaire général s'agissant du rôle central de la circulation des armes légères et de petit calibre parmi les facteurs qui alimentent les conflits en Afrique de l'Ouest. Nous souhaitons à cet égard trouver un cadre de coopération et de coordination avec tous les partenaires régionaux de l'ONU et les producteurs et les exportateurs de ces armes, de manière à parvenir à un accord en vue de prendre des

mesures efficaces pour endiguer la circulation de ces armes, conformément au Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que sur le moratoire qui a été adopté par la CEDEAO en 1998.

La tendance actuelle en matière de coordination des activités des missions des Nations Unies de maintien de la paix en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire, ainsi que de celles du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée, méritent notre encouragement.

L'approche régionale en vue de consolider la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest exige une action globale qui dépasse les frontières d'un seul État, en premier lieu s'agissant de la circulation des armes légères et de petit calibre; du retour des réfugiés et des personnes déplacées; du phénomène des mercenaires; et des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants. La réduction de la mission des Nations Unies en Sierra Leone a par conséquent une importance primordiale. Il faudrait que cette réduction soit progressive et liée à une évaluation minutieuse, ainsi qu'à un suivi des progrès accomplis au Libéria compte tenu de l'interdépendance de la situation dans les deux pays.

En outre, lorsque nous traitons des questions de paix et de sécurité, nous devrions mettre l'accent sur la nature multidimensionnelle et indivisible de la paix. L'approche sécuritaire en constitue un seul des éléments importants. Nous devons par conséquent donner toute l'importance requise aux dimensions humaine, économique et sociale de la paix. Les efforts régionaux et internationaux de maintien de la paix dans n'importe quelle région d'Afrique doivent être appuyés par des efforts parallèles visant à consolider cette paix, en collaboration avec l'ONU, la communauté des donateurs et les institutions financières internationales, notamment sur le plan de la reconstruction et du relèvement, ainsi que sur celui de l'appui financier et technique des programmes de développement économique et social. Nous avons l'espoir que la prochaine conférence sur la reconstruction du Libéria servira de modèle aux activités de consolidation de la paix de la communauté internationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Rowe (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, de nous avoir donné une nouvelle possibilité de contribuer au débat ouvert que vous tenez sur trois questions qui intéressent particulièrement et directement la Sierra Leone. Au début de cette semaine, nous avons débattu du fléau que constitue le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et ensuite du problème complexe et troublant des enfants dans les conflits armés. Aujourd'hui, nous nous occupons du rapport sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil en Afrique de l'Ouest, y compris la Sierra Leone.

Notre participation à la réunion d'aujourd'hui prouve d'autre part, si besoin est, l'importance que ma délégation accorde à ce type de visites effectuées par les missions. Les membres du Conseil ont pu voir de leurs propres yeux l'évolution de la situation sur le terrain, malgré l'accalmie de certains conflits armés. Chacune des visites effectuées par les missions du Conseil accroît la capacité de ce dernier de prendre des décisions pragmatiques en ce qui concerne les divers processus de maintien et de consolidation de la paix dans ces différentes zones de conflit. Cette visite est la deuxième de la part du Conseil en Sierra Leone, pays qui récemment encore comptait sur son territoire l'effectif le plus élevé de forces de maintien de la paix de l'ONU.

La mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest a fait huit recommandations relatives à la Sierra Leone. Le rapport sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations devrait être examiné conjointement avec un rapport ultérieur du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), publié il y a exactement quatre semaines aujourd'hui.

Je tiens à évoquer deux de ces recommandations. La première concerne le lien entre la réduction ou le retrait de la MINUSIL et la capacité des forces armées de la République de Sierra Leone et la police sierra-léonaise d'assumer leurs responsabilités en matière de sécurité et de sûreté du pays. La question est la suivante : qu'adviendra-t-il quand la MINUSIL réduira ses opérations et qu'adviendra-t-il après son départ? La mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest a recommandé que le Gouvernement intensifie ses efforts pour développer les capacités de l'armée et de la police

pour prendre en charge la sécurité au départ de la MINUSIL, prévu d'ici la fin de 2004.

Avant d'aller plus loin, je voudrais dire que le peuple sierra-léonais ne s'est jamais attendu à ce que le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) reste à jamais dans le pays. Toutefois, il a été choqué et consterné de voir l'ECOMOG nous quitter à un moment où l'émergence d'un vide sécuritaire suscitait notre préoccupation. La population redoutait la possibilité – ou la réalité – d'un retrait prématuré de son dispositif de sécurité. Il s'est rappelé le travail remarquable réalisé par l'ECOMOG, en particulier tout au long des jours sombres quand les rebelles ont lancé leur campagne meurtrière et sauvage, ignominieusement qualifiée d'« opération Destruction totale ».

En 1999, lors des pourparlers de paix à Lomé, les rebelles nous ont ridiculisés à plusieurs reprises. Ils ont dit que nous n'avions pas d'armée. Aujourd'hui, la situation est différente. Grâce à l'ECOMOG, à la MINUSIL et ses fournisseurs de contingents, à l'International Military Advisory Training Team (IMATT) dirigée par le Royaume-Uni, au Commonwealth et à d'autres, nous pouvons nous enorgueillir de ce que nous disposons d'une armée et d'une police restructurées, professionnelles, disciplinées et loyales, disposées et prêtes à faire leur part pour assurer la défense et la sûreté du peuple sierra-léonais.

Le rapport du Secrétaire général rend compte de façon détaillé des divers éléments de la situation actuelle en matière de sécurité. Nous notons, par exemple, que, depuis le commencement du retrait en septembre 2002, les troupes de la MINUSIL se sont retirées d'un certain nombre de zones d'importance stratégique et les ont remises sous le contrôle de la police sierra-léonaise. Nous partageons ses conclusions selon lesquelles des progrès ont également été faits concernant le transfert progressif de la responsabilité de la sécurité nationale en Sierra Leone à la police sierra-léonaise et aux forces armées de la République de Sierra Leone.

Seuls ceux qui connaissent et ont vécu ce qui s'est passé en Sierra Leone – par exemple, le rôle des « sobels » c'est-à-dire ces soldats devenus rebelles, et les assauts incendiaires et meurtriers lancés contre les commissariats de police – pourraient prendre la mesure des progrès que nous avons accomplis dans les secteurs de la sécurité et de la sûreté.

Ceci m'amène à la deuxième recommandation de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest concernant la Sierra Leone. Elle est relative à un autre lien. La mission suggère que le Conseil de sécurité reconnaisse l'importance du lien entre la paix au Libéria voisin et la consolidation de la stabilité en Sierra Leone et dans la sous-région du fleuve Mano. La Sierra Leone est pleinement consciente de ce lien. Qui pourrait oublier que la guerre des rebelles a été lancée et, dans une large mesure, dirigée depuis le Libéria?

Le Secrétaire général reconnaît lui-même ce fait et s'y réfère dans son rapport sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest. Il mentionne, par exemple, les efforts en cours pour stabiliser le Libéria et les conséquences dans la sous-région, ainsi que la contribution de l'opération conjointe entreprise par la MINUSIL et les forces militaires de la Sierra Leone pour asseoir leur contrôle sur les zones frontière. Toutefois, il indique à juste titre que ces régions continuent de constituer une difficulté de taille sur le plan de la sécurité. Le Conseil devrait prendre note tout particulièrement de ce problème.

La tendance vers la paix et la stabilité au Libéria augure bien de la consolidation de la paix en Sierra leone. Toutefois, nous devons disposer des capacités nécessaires pour empêcher que ne se reproduise l'invasion rebelle de 1991 à travers notre frontière orientale.

À ce stade, nous pouvons dire que les perspectives de nous voir assumer la pleine responsabilité de nos sécurité et sûreté nationales après le départ de la MINUSIL sont bonnes – voire excellentes. Toutefois, comme le Secrétaire général l'a fait observer, il faut accorder une attention urgente à un certain nombre de problèmes en suspens.

D'abord et avant tout, il est nécessaire de consacrer des ressources additionnelles au renforcement de l'ensemble des capacités de l'armée et de la police pour qu'elles puissent assumer leurs responsabilités. Il ne suffit pas de former la police et l'armée et de les déployer dans les régions évacuées par la MINUSIL sans les doter d'une infrastructure, comme des commissariats de police et des casernes de police et de l'armée. À quoi bon se vanter de disposer d'une armée professionnelle et loyale quand les

mouvements de l'armée et le système de communications sont gravement limités? Le Secrétaire général note l'état déplorable du parc automobile des forces armées et la pénurie de moyens de communication. Il faut rappeler à cet égard la soi-disant incapacité de la MINUSIL à se défendre lors de l'attaque des rebelles en mai 2000. La MINUSIL n'aurait pas pu mener à terme son mandat ni s'en acquitter si elle n'avait pas été parfaitement équipée. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'accorder la priorité voulue aux limitations de cette infrastructure. Ceci est au coeur du plan de retrait.

Nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel la réduction et le retrait des effectifs de la MINUSIL devrait être dictée par le renforcement des moyens de la police et de l'armée sierra-léonaises pour leur permettre de prendre la relève de la MINUSIL en matière de sécurité nationale. À cet égard, nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de procéder à une évaluation complète des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan de réduction et de retrait, ainsi que des progrès que nous, les Sierra-Léonais, aurons accomplis pour consolider la paix et stabiliser la situation dans le pays.

Nous espérons que le Conseil de sécurité tiendra dûment compte des observations et recommandations du Secrétaire général découlant de cette évaluation. Il ne fait aucun doute que le Conseil prendra également en considération et tiendra dûment compte des vues du Gouvernement sierra-léonais pour décider du devenir des opérations de la MINUSIL.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Ghana, à qui je donne la parole.

M. Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité d'avoir convoqué la présente séance afin de débattre du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (S/2003/1147), ce qui prouve une nouvelle fois les préoccupations du Conseil à l'égard de l'Afrique de l'Ouest.

Au nom de la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) forte de 15 membres, et avec les égards dus au Conseil, je dois, toutefois, ajouter que le court préavis donné à notre participation à la présente séance augure mal des améliorations des méthodes de travail de cet organe, que préconise l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies, en vue d'assurer une participation plus effective à ses délibérations. Le nombre restreint d'orateurs venus de l'Afrique de l'Ouest et, en vérité, de l'Afrique tout entière à ce débat ne devrait donc pas être mal interprété et considéré comme un manque d'intérêt des pays africains pour les questions relatives à leur propre région.

Nous souhaitons remercier le Secrétaire général du rapport à l'examen. De façon générale, nous souscrivons à l'observation contenue dans le rapport selon laquelle bien que, dans l'ensemble, des progrès sensibles aient été enregistrés dans certaines régions des pays touchés de l'Afrique de l'Ouest, beaucoup reste encore à faire en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la région.

Il est encourageant de noter les progrès considérables réalisés en Guinée-Bissau sous la direction éclairée du Président transitoire, M. Henrique Pereira Rosa – en particulier l'intention déclarée du Gouvernement de transition de rétablir l'état de droit et d'organiser des élections législatives d'ici la fin de mars 2004.

Il est évident que la Guinée-Bissau nécessite des ressources suffisantes pour se relever et poursuivre dans la bonne voie. Comme il est dit dans le rapport, le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social, dans son rapport sur une mission effectuée conjointement avec le Conseil de sécurité en Guinée-Bissau, a souligné que la tenue d'élections législatives était prioritaire et qu'il fallait d'urgence une aide internationale à cet effet. La CEDEAO se félicite également de tous les efforts concertés que la communauté internationale a déployés pour fournir une assistance au relèvement de la Guinée-Bissau. Le vingt-septième Sommet de la CEDEAO, tenu à Accra le 19 décembre 2003, a pris note de l'engagement positif des institutions de Bretton Woods et du Programme des Nations Unies pour le développement d'aider le Gouvernement de transition à élaborer un plan économique à court terme. Les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à l'Union européenne et à tous les partenaires de mobiliser l'aide internationale des donateurs en faveur de la Guinée-Bissau.

En outre, nous nous félicitons de la réponse déterminée s'agissant de mettre en oeuvre le processus de paix libérien. La CEDEAO est particulièrement encouragée par la transformation rapide de sa force d'intervention en une force de maintien de la paix constituée de Casques bleus et par la récente initiative visant à étendre davantage la portée de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à l'arrière-pays troublé.

À cet égard, nous tenons à souscrire à la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général, et nous nous faisons à nouveau l'écho de l'appel lancé au vingt-septième Sommet en vue du déploiement accéléré des effectifs complémentaires autorisés de la MINUL dans tout le pays afin de promouvoir la sécurité et faciliter la mise en oeuvre couronnée de succès du processus de désarmement, démobilisation, réhabilitation et réinsertion (DDRR).

En ce qui concerne plus particulièrement le DDRR, je souhaite évoquer l'image de jeunes gens qui n'ont jamais rien connu d'autre que le cycle de la guerre. Sans un effort concerté pour leur donner une chance de se racheter, la communauté mondiale ne risquerait-elle pas, involontairement, de contribuer à créer les mercenaires internationaux – et, j'imagine, les terroristes – de demain?

Certes, le Libéria, tout comme le reste des régions en conflit de l'Afrique de l'Ouest, n'est pas encore tiré d'affaire et aura encore besoin pendant un certain temps de l'aide et de l'appui internationaux. Je voudrais, par conséquent, saisir cette occasion pour exhorter encore la communauté internationale à offrir un soutien généreux au processus de paix au Libéria en faisant en sorte que la conférence internationale des donateurs organisée pour le Libéria, ici au siège de l'ONU, les 5 et 6 février prochains, soit couronnée de succès.

En ce qui concerne la Sierra Leone, si nous partageons l'optimisme engendré par les progrès réalisés dans la consolidation de la paix, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de faire preuve d'une grande discrétion afin que le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) de ce pays tienne dûment compte de la capacité du Gouvernement d'assumer la responsabilité qui lui revient au premier chef dans la sécurité globale du pays, de resserrer son contrôle sur ses ressources naturelles et de consolider son administration civile dans tout le pays. À cet égard, la CEDEAO félicite le Secrétaire général de sa décision d'envoyer en Sierra Leone une mission d'évaluation chargée d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux critères devant régir le retrait de la Mission.

La Sierra Leone aura particulièrement besoin de l'aide de la communauté internationale, sous la forme de ressources supplémentaires, pour pouvoir s'atteler aux problèmes frères de l'éducation et du chômage. Comme le déclare le communiqué publié lors du sommet de la CEDEAO, cette aide doit être axée sur un redressement de l'économie afin d'offrir davantage d'emplois et de débouchés commerciaux aux adolescents et aux anciens combattants. Comme le faisait observer un jour une éminente personnalité, « les jeunes sont les premières victimes de la guerre, et les premiers fruits de la paix. Il faut 20 ans de paix pour faire un homme, mais seulement 20 secondes pour le détruire ». Nous ne devons pas nous dérober à nos devoirs envers les dirigeants de demain.

S'agissant de la république soeur de Côte d'Ivoire, la plus grande préoccupation de la CEDEAO, à l'heure actuelle, est de rétablir la paix et la sécurité. Nous sommes convaincus que la façon la meilleure et la plus rapide de le faire passe par une réponse favorable du Conseil aux appels lancés par les dirigeants de la CEDEAO et d'autres à un accroissement des effectifs de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) et à sa transformation rapide en mission de maintien de la paix des Nations Unies en bonne et due forme, composée de contingents servant déjà dans la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (MICECI).

J'aimerais rappeler que, lors de la rencontre entre la délégation ministérielle du Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine et les membres du Conseil de sécurité, à l'automne dernier, la situation en Côte d'Ivoire était si précaire que l'on craignait de devoir envoyer une force des Nations Unies sur les lieux. Depuis, grâce aux efforts redoublés et continus pour mettre en oeuvre l'Accord de Linas-Marcoussis et l'Accord d'Accra, la situation s'est considérablement améliorée. Nous sommes heureux d'informer le Conseil que suite à la publication du rapport du Secrétaire général (S/2003/1147) dont nous sommes saisis, la confrontation entre le Gouvernement et les Forces nouvelles a fait place, enfin, à un dialogue sain entre les parties, avec le retour des Forces nouvelles au Gouvernement de réconciliation nationale. Il serait des

plus regrettable que le Conseil, avec sa riche expérience et tout son savoir-faire en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, se laisse aller à un sentiment trompeur de sécurité et ne tire pas dûment parti de la dynamique générée par l'évolution positive récente en Côte d'Ivoire.

Je tiens à souligner que si quelques progrès appréciables ont été enregistrés dans un certain nombre de domaines importants, la situation est loin d'être satisfaisante. Comme le fait observer le Secrétaire général dans son rapport intérimaire, il y a une partition de fait du pays, 60 % du territoire ivoirien environ se trouvant sous le contrôle des Forces nouvelles. Ce qu'il faut, à ce stade, c'est une forte présence d'esprit pour saisir ce moment de répit et de dialogue constructif entre les belligérants, au risque, sinon, de retomber dans le conflit. L'ONU doit quant à elle donner des garanties crédibles de sécurité à toutes les principales parties prenantes et s'interposer entre les combattants potentiels.

De fait, il est temps que le Conseil de sécurité se montre pleinement à la hauteur de ses obligations en autorisant l'envoi en Côte d'Ivoire d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies en bonne et due forme, une fois le mandat de la MINUCI arrivé à échéance, le 4 février prochain. Le Gouvernement ivoirien a accepté d'accueillir une telle mission. Le groupe rebelle des Forces nouvelles attend impatiemment une solide présence des Nations Unies en Côte d'Ivoire. La CEDEAO – qui, avec la France, assume actuellement le fardeau du maintien de la paix en Côte d'Ivoire – a préconisé l'envoi d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays. Le Secrétaire général a identifié la nécessité d'une solide présence de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire et a fait des propositions concrètes à cet égard à l'attention du Conseil.

En ce qui concerne les effectifs de 6 240 hommes recommandés, nous voulons croire que, comme toujours, le Secrétariat est arrivé à ce chiffre de façon professionnelle. En outre, le mandat de la force prévue sera totalement différent de celui de la MINUCI, qui était plutôt une opération d'attente ne couvrant qu'une petite partie du pays. Les comparaisons ne sont pas toujours indiquées, mais le Conseil voudra peut-être noter que le Libéria – où l'ONU a approuvé une mission de 15 000 hommes – est un petit pays de 3 millions d'habitants, tandis que la Côte d'Ivoire, bien plus grande, compte environ 16 millions d'habitants. Nous avons tout lieu de croire, par conséquent, que des raisons décisives motivent le chiffre que propose le Secrétariat pour assurer le succès de la mise en oeuvre par la mission des Nations Unies d'un programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de rapatriement (DDRR) et pour ramener la paix et la stabilité avant les élections.

Nous partageons l'opinion clairement exprimée dans le rapport que, même si des mesures encourageantes ont également été prises face aux questions qui intéressent l'ensemble de la sous-région, plusieurs obstacles continuent d'entraver les efforts de stabilisation de la sous-région ouest-africaine ainsi que de promotion de la bonne gouvernance et du développement. Nous nous félicitons, par conséquent, des efforts constants qui sont déployés pour mettre en oeuvre les recommandations de la mission du Conseil de sécurité, comme celle visant à étudier les moyens par lesquels la communauté internationale pourrait renforcer sa collaboration avec la CEDEAO, contribuer à renforcer le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, mobiliser les appuis financiers en vue de la relance de l'Union du fleuve Mano ainsi que l'aide des donateurs pour la réforme du secteur de la sécurité, combattre le recours aux mercenaires et aux enfants soldats, et protéger les enfants et les femmes de la violence et de l'exploitation sexuelles.

À cet égard, je voudrais souligner qu'il convient d'axer tout particulièrement l'attention sur les problèmes liés à la présence des groupes armés qui passent d'un pays d'Afrique de l'Ouest à l'autre; à l'existence d'une énorme quantité d'armes légères; à l'utilisation de mercenaires et d'enfants soldats; et au chômage des jeunes. Il pourrait être pertinent de souligner la réalité du lien entre le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, d'une part, et la prolifération et le trafic d'armes légères en Afrique de l'Ouest, d'autre part. La CEDEAO a montré, avec son moratoire sur les armes légères dans la sous-région, sa détermination à endiguer ce phénomène. Toutefois, elle aura besoin pour cela de la coopération de ses partenaires mondiaux, sous des formes telles que celles que je viens de citer, sur la question d'un programme complet de DDRR et des mesures à prendre par les pays exportateurs d'armes en vue de garantir le plus haut degré de responsabilité possible en matière de transactions liées aux armes légères. La CEDEAO souscrit pleinement à l'invitation lancée par le Conseil de sécurité à la communauté

internationale en vue d'une coopération internationale et régionale dans le domaine du traçage de l'origine et du transfert de ces armes, afin de lutter pour endiguer le trafic dont elles font l'objet. Compte tenu des dimensions régionales des conflits en Afrique de l'Ouest et du problème connexe du chômage des jeunes, nous attendons avec grand intérêt la présentation par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest du rapport demandé expressément par le Conseil sur la question du chômage des jeunes.

Enfin, je voudrais faire consigner la profonde reconnaissance de la CEDEAO à l'ONU et au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son engagement personnel dans le combat pour voir la sous-région ouest-africaine cesser d'offrir le triste spectacle des troubles civils qui affligent certains de ses pays depuis plus d'une décennie. Notre reconnaissance va aussi, bien sûr, au Conseil de sécurité, qui a accordé la plus haute priorité à sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Comme les délégations ministérielles de la CEDEAO l'ont souvent dit dans cette enceinte, la région est toujours prête à coopérer et à dialoguer avec le Conseil dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du développement de notre région.

Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, d'avoir dépassé le temps imparti, mais je parlais au nom de 15 pays.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant du Japon.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de l'évolution positive récente dans la voie d'un règlement des conflits en Sierra Leone, au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau, qui doit beaucoup aux efforts déployés par la communauté internationale et les parties concernées dans ces pays. J'aimerais également faire remarquer qu'en Afrique de l'Ouest, les conflits d'un pays influent souvent sur les conflits d'un autre pays et vice versa. Face à cette situation, il importe au plus haut point que les pays de la région soient solidaires et s'efforcent d'aborder le règlement des conflits en étant conscients que cette cause leur appartient au niveau régional.

À cet égard, le Japon apprécie hautement les contributions apportées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La communauté internationale se doit d'encourager ces initiatives régionales et d'appuyer l'organisation pour en renforcer les capacités d'intervention dans le domaine de la paix. Le Japon a apporté son aide pour la table ronde de la CEDEAO organisée à Accra en juin 2003, et nous aimerions continuer à appuyer les efforts déployés par la CEDEAO. Par ailleurs, on m'informe que près de 20 000 hommes sont actuellement déployés dans le cadre de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et qu'un Bureau des Nations Unies est présent en Guinée-Bissau. En outre, le Secrétaire général vient de publier un rapport recommandant la mise en place d'une opération de maintien de la paix en Côte d'Ivoire.

Il va sans dire que la communauté internationale doit appuyer les efforts déployés pour régler ces conflits.

Mais, très franchement, il faut admettre qu'il y a une limite aux ressources que l'ONU peut déployer à ces fins. Cela étant dit, les moyens dégagés par l'Organisation ne sont pas uniquement fournis par les membres du Conseil, mais aussi par des États qui n'y siègent pas. Aussi devons-nous, nous États Membres, toujours prendre en considération la façon dont nous pouvons soutenir financièrement les opérations.

Le Japon est automatiquement prié de contribuer à hauteur de près de 20 % du budget de chaque opération de maintien de la paix mise sur pied par le Conseil, sans pour autant prendre une part substantielle aux débats du Conseil. Il va de soi que nous sommes très intéressés par l'étendue des besoins financiers de chaque opération de maintien de la paix. Nous prions donc le Conseil d'étudier de très près la façon la plus rentable d'atteindre les objectifs de maintien de la paix et de la sécurité. Nous voudrions également souligner à quel point il est primordial que le Conseil envisage une stratégie de sortie définitive lorsqu'il décide de lancer une opération de maintien de la paix.

La situation en Côte d'Ivoire traversant une étape cruciale, il importe que le Conseil de sécurité fasse des efforts pour soutenir la dynamique engendrée avec la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis en juillet 2003. Je crois comprendre que les membres du Conseil étudient actuellement la mise en place éventuelle d'une opération de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, conformément à la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport du 6 janvier 2004 (S/2004/3). De l'avis du Japon, il est

important que soient réunies les conditions propices au lancement d'une telle opération qui sont mentionnées dans le rapport. En outre, nous estimons qu'avant toute décision du Conseil, le Secrétariat devrait lui exposer, ainsi qu'aux États qui n'en sont pas membres, les raisons qui justifient selon lui les effectifs proposés dans le rapport pour mener à bien les opérations. Ma demande s'applique également aux effectifs de la police civile qui sera suggéré ultérieurement.

En ce qui concerne le Libéria, le Japon se félicite des préparatifs en cours de la conférence internationale sur la reconstruction du Libéria, prévue pour février 2004. Le Japon se félicite également des progrès accomplis par le processus de paix, y compris la mise en route des activités de désarmement et de démobilisation, ainsi que des efforts visant à former un gouvernement national de transition. Nous espérons que le Libéria sera, en Afrique de l'Ouest, un exemple à suivre concernant la manière de rétablir la sécurité humaine dans une région qui sort d'un conflit. D'un autre côté, le Japon est préoccupé par les incidents violents survenus en décembre dernier lors de la mise en oeuvre du programme de désarmement. Si l'on veut éviter que de tels incidents se reproduisent, il importe que les soldats à désarmer comprennent la teneur et les étapes du programme, grâce à une meilleure information du public.

Comme on l'a dit tout à l'heure, le Japon estime que toutes les opérations de maintien de la paix devraient, dès le début, s'accompagner de stratégies de sortie très claires. À cet égard, il est important que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) s'achève d'ici à la fin de 2004, comme prévu dans le rapport du Secrétaire général sur la question. En conséquence, le Japon accorde un grand intérêt aux recommandations que le Secrétaire général présentera probablement en mars 2004 sur la base du bilan établi par la mission chargée d'évaluer le retrait de la MINUSIL. On s'emploie actuellement à renforcer l'armée et la police sierra-léonaises, ainsi qu'à asseoir l'autorité du Gouvernement sierra-léonais, notamment dans la région diamantifère. Le Japon pense que ces efforts contribueront à consolider la paix en Sierra Leone. Il appartient à la communauté internationale et au Gouvernement sierra-léonais de promouvoir davantage ce type d'action afin d'instaurer les conditions qui permettront à la MINUSIL de mener à bien son mandat.

Comme je l'ai dit au début, tout conflit dans un pays de l'Afrique de l'Ouest a généralement une dimension régionale. D'où l'importance d'aborder sous l'angle régional des questions comme celles du contrôle des frontières, du mercenariat, des armes légères et de petit calibre, ainsi que celle des réfugiés. Nous espérons que le Secrétaire général présentera très prochainement ses recommandations sur les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Je suis sûr qu'elles aideront beaucoup le Conseil et les pays concernés, mais aussi les organisations régionales de l'Afrique de l'Ouest, à s'attaquer à ces questions avec une plus grande efficacité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je suis sûr qu'il sera dûment tenu compte de vos observations.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la Côte d'Ivoire.

M. Djangone-Bi (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, ma délégation vous est reconnaissante d'avoir bien voulu organiser cet échange interactif sur le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, daté du 5 décembre 2003 et publié sous la cote S/2003/1147. Je voudrais remercier M. Kalomoh pour l'excellente présentation qu'il a faite du rapport du Secrétaire général.

Avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais essentiellement limiter mes propos à la situation en Côte d'Ivoire, ma délégation s'associant pleinement à l'intervention de l'Ambassadeur du Ghana, Président du groupe des représentants permanents de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Hormis quelques erreurs d'information, somme toute mineures, le rapport du Secrétaire général peut être considéré comme globalement conforme aux réalités du terrain, quoiqu'il faille souligner que, depuis la parution de ce rapport, des progrès considérables ont été accomplis.

Il faut noter que, dans une adresse à la nation, le Président de la République a réitéré son engagement d'appliquer intégralement l'Accord de Linas-Marcoussis et que les ministres des Forces nouvelles ont repris leur place au sein du Gouvernement de réconciliation nationale. Le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion a pratiquement commencé avec, notamment, le retrait des armes lourdes et légères

de la ligne de front et le regroupement, sous le contrôle des forces impartiales, dans des points convenus.

En somme, tout indique que l'année 2004 sera l'année de la paix même si celle-ci gagnera à être consolidée au fil des jours jusqu'aux élections générales de 2005. C'est le lieu, une fois encore, d'exprimer la gratitude du Gouvernement et du peuple ivoiriens à la communauté internationale pour les inlassables efforts qu'elle ne cesse de développer en vue de ramener la paix en Afrique de l'Ouest et, particulièrement, en Côte d'Ivoire. Car, il faut le souligner, la paix ne peut être envisagée durablement que dans une perspective sous-régionale. C'est pour cela que ma délégation se réjouit de l'approche sous-régionale des problèmes envisagés dans la troisième partie du rapport du Secrétaire général, en particulier la recherche d'une solution régionale au problème du chômage des jeunes et la possibilité de définir un cadre général pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion au niveau régional, pour ne citer que ces deux exemples.

En tout état de cause, je voudrais réaffirmer ici la détermination des parties ivoiriennes de parvenir à la paix. Le Gouvernement ivoirien espère donc pouvoir compter sur le Conseil de sécurité afin de rendre le processus de paix irréversible en transformant la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) en une véritable opération de maintien de la paix.

Profitant de cette tribune, ma délégation souhaiterait partager avec le Conseil ses préoccupations en clarifiant un point de vue sur une question particulièrement sensible. En effet, depuis le début de cette crise imposée au peuple ivoirien, jusqu'à ce jour, la question des hélicoptères et des avions de combat acquis par les forces armées nationales semble susciter des inquiétudes chez une partie de la communauté internationale, qui semble en avoir fait une fixation en considérant que ces armes de combat conventionnelles sont la source de tous les maux que connaît la Côte d'Ivoire aujourd'hui. Sans entrer dans les détails, il me plaît de dire ce qui suit.

Premièrement, il est important de garder à l'esprit qu'en tant qu'État souverain, la Côte d'Ivoire a le droit d'acquérir toutes les armes de son choix, sur tout marché, conformément à ses intérêts pour la défense nationale et dans le strict respect de tous les instruments internationaux relatifs au désarmement général. Il est important que la souveraineté de la Côte d'Ivoire soit respectée.

Deuxièmement, observant que les hélicoptères et les avions dits de combat peuvent, une fois désarmés, servir aussi à la surveillance du territoire dans le cadre de missions de police civile, leur immobilisation systématique au sol contribuerait à un affaiblissement préjudiciable de la police et de la gendarmerie nationales dans leur emploi spécifique. La sûreté générale de la Côte d'Ivoire s'en trouverait ainsi notablement affectée.

Troisièmement, il est important de remarquer que dans la difficile situation qu'elles traversent, les institutions républicaines n'ont rien initié. Elles ne sont que des victimes et se trouvent en état de légitime défense autorisée par la Charte des Nations Unies. Les hélicoptères et les avions de combat n'ont été utilisés comme moyens militaires que pour répondre à des agressions ponctuelles et sont restés, comme tels, maintenus au sol aussi longtemps que ces agressions ont cessé. Et il en sera ainsi, d'autant que la paix se rapproche à grands pas. Que la communauté internationale en soit rassurée et veuille prendre en compte cette dimension du problème.

Le peuple ivoirien a bien pris conscience de la nécessité d'une véritable réconciliation entre ses fils et ses filles qui, somme toute, restent les grands perdants de cette guerre.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Nigéria. Je lui donne la parole.

M. Ndekhedehe (Nigéria) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2004. Nous vous remercions également d'avoir organisé ce débat. De même, je tiens à féliciter votre prédécesseur de la compétence avec laquelle il a dirigé les affaires du Conseil en décembre 2003. Mais en même temps, ma délégation regrette que nous n'ayons pas eu le temps d'examiner le rapport (S/2003/1147), vu l'importance de cette question et de la mission du Conseil de sécurité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Nous souhaitons également féliciter l'Algérie, le Bénin, le Brésil, les Philippines et la Roumanie à l'occasion de leur élection au Conseil de sécurité en tant que membres non permanents. Nous attendons

avec intérêt, comme à l'accoutumée, de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des membres.

Au nom de ma délégation, je tiens à féliciter le Conseil de sécurité de son engagement continu en Afrique de l'Ouest. Nous apprécions les divers efforts du Conseil qui ont abouti à la création du Bureau de l'ONU en Afrique de l'Ouest il y a environ deux ans de cela.

Ma délégation se félicite vivement de la présentation du rapport d'activités du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest. Le rapport met en exergue les mesures prises dans le cadre de la mise en oeuvre des recommandations de cette mission pour ce qui est de la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone. Le rapport répond de manière adéquate aux préoccupations de ma délégation en énonçant des moyens pratiques de traiter des questions transfrontalières identifiées par la mission du Conseil.

Pour ce qui est de la situation en Guinée-Bissau, nous notons qu'à la suite de la visite que le Conseil y a effectuée l'année dernière, et des consultations tenues, l'année dernière également, entre le Conseil et les nouveaux dirigeants de ce pays, le Conseil de sécurité continue de suivre l'évolution de la situation dans ce pays. C'est ainsi que nous avons reçu des informations positives sur les progrès réalisés dans le processus électoral et sur la prestation éventuelle d'une assistance technique et financière de la part de certains donateurs. Compte tenu du grave déclin économique que connaît la Guinée-Bissau, le Nigéria exhorte le Conseil à élaborer un plan d'aide économique global et solide pour ce pays. Nous croyons qu'avec l'aide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, cela serait possible.

Pour ce qui est de la Côte d'Ivoire, nous nous rappelons que le Conseil avait tenu des consultations avec une délégation ministérielle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le dernier trimestre de 2003. La création d'une mission politique spéciale des Nations Unies en Côte d'Ivoire a grandement contribué à la stabilisation de la situation politique instable de ce pays. Impressionnée par les efforts du Conseil de sécurité, la délégation de la CEDEAO a expressément prié le Conseil d'établir une mission de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Je saisis donc cette occasion pour exhorter le Conseil à mettre au plus vite la dernière touche aux arrangements nécessaires et à adopter un projet de résolution qui créerait

effectivement une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le Nigéria félicite l'ONU d'avoir facilité les divers processus de paix qui ont finalement abouti à la cessation des hostilités au Libéria. Nous prenons note de l'appui politique de l'ONU à l'opération d'intervention rapide de la CEDEAO qui a effectivement permis de prendre le contrôle de Monrovia avant le déploiement du personnel des Nations Unies. Nous nous félicitons de la mise en place rapide d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria. Le cessez-le-feu étant désormais en vigueur et le Gouvernement intérimaire en place, la situation en matière de sécurité est assez stable pour que les opérations humanitaires puissent reprendre. Le programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réhabilitation a été mené à son terme pour 38 000 combattants, y compris des enfants soldats et 1000 combattantes. Un Comité national de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réhabilitation a été créé sous la présidence du Gouvernement national de transition du Libéria et du Représentant spécial du Secrétaire général pour ce pays. Le Nigéria salue leurs efforts et leurs accomplissements, et préconise que l'ONU continue d'être activement engagée au Libéria afin que les erreurs du passé ne se répètent pas.

Pour ce qui est de la Sierra Leone, nous notons avec satisfaction la consolidation de la paix grâce à l'appui actif de l'ONU. Le Nigéria continue cependant d'exhorter à la plus grande prudence pour ce qui est du retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, afin de ne pas réduire à néant les gains réalisés en terme de stabilité.

En conclusion, le Nigéria remercie le Secrétaire général, M. Kofi Annan, le Conseil de sécurité et l'ensemble du système des Nations Unies de leur assistance et de leurs efforts visant à instaurer la paix et la stabilité dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.